

LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES

Immersion en communauté

2007

Anne DOUCHY
Stephan von DÜRING
Axelle FRISCHKNECHT

Tuteurs :
Prof. Bettina BORISCH
Dr Jean-François ETTER

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1 Le tabagisme en Suisse aujourd'hui

1.1 *Prévalence et consommation*

1.2 *Mortalité*

1.3 *Coûts*

1.4 *Imposition et taxation*

1.5 *Economie et tabac*

2 Santé et tabac

2.1 *Propriétés de la nicotine*

2.2 *Aide à la désaccoutumance*

3 Déterminants de la consommation de tabac chez les jeunes

3.1 *Influence de l'entourage*

3.2 *Pourquoi les jeunes fument-ils ?*

3.3 *Influences socio-économiques*

3.4 *Question d'apparence ?*

3.5 *Relation avec des produits psycho-actifs*

3.6 *Influence des médias*

4 Que disent les lois ? Situation en Suisse, à Genève et en Europe

- 4.1 *Convention-cadre de l’OMS pour la lutte anti-tabac*
- 4.2 *Programme national pour la prévention du tabagisme*
- 4.3 *Augmentation de l’imposition*
- 4.4 *Interdiction de publicité*
- 4.5 *Mises en garde sur les paquets : réglementation et impact*
- 4.6 *Interdiction de vente aux mineurs*

5 La fumée passive

- 5.1 *Nocivité*
- 5.2 *Protection des non-fumeurs : situation dans les cantons*
- 5.3 *Protection des non-fumeurs : situation au niveau fédéral*

6 Prévention

- 6.1 *Fonds de prévention du tabagisme*
- 6.2 *Concours « Expérience non-fumeur »*
- 6.3 *Campagnes médiatiques*

7 L’industrie du tabac

- 7.1 *Historique*
- 7.2 *Les belles-années*
- 7.3 *L’alliance*
- 7.4 *Les procès*
- 7.5 *Les nouvelles stratégies*
- 7.6 *L’industrie et les recherches sur le tabagisme passif*
- 7.7 *Les campagnes de prévention menées par l’industrie du tabac*
- 7.8 *Les compagnies de tabac vues de l’intérieur*

7.9 *Questions à l'industrie du tabac*

8 **Notre mini-étude**

Conclusion

INTRODUCTION

Pourquoi avoir choisi le sujet du tabagisme chez les jeunes ? L'unité d'immersion en communauté a pour objectif de nous amener à étudier un problème de santé dans son ensemble. En tant qu'étudiants en médecine, et pour la communauté scientifique en général, la question du tabagisme est claire : fumer nuit gravement à la santé. A ce sujet, l'Organisation Mondiale de la Santé a même déclaré :

« La cigarette est le seul produit légal de consommation qui tue en l'utilisant normalement ».

Pourquoi alors tant de gens continuent à fumer, et pourquoi tant de jeunes commencent malgré toutes les mises en garde ?

Sur ces constatations, nous avons voulu nous intéresser à cette problématique de plus près et tenter d'apporter des réponses à nos interrogations. Pour ce faire, nous avons rencontré des professionnels de la lutte anti-tabac, le Dr Jean-Charles RIELLE, médecin responsable du Centre d'Information de l'association pour la Prévention du Tabagisme (CIPRET), le Dr Jean-Paul HUMAIR, qui s'occupe de la Consultation individuelle de désaccoutumance au tabac des Hôpitaux Universitaires de Genève, et Mr Patrick VUILLEME de l'Office Fédéral de la Santé Publique à Berne. De plus, nous ne pouvions imaginer faire une recherche sur le tabac sans tenter de rencontrer l'industrie du tabac et les grandes compagnies établies en Suisse, telles que Philip Morris et British American Tobacco, chose qui n'a pas été facile même s'ils déclarent accepter volontiers de répondre aux questions. Nous avons pu toutefois entrer en contact avec différentes personnes ayant travaillé dans l'industrie et qui nous ont donné un aperçu du fonctionnement interne des entreprises actives sur le marché suisse.

D'autre part, nous désirions mener notre propre enquête auprès des jeunes de Genève dans le but d'avoir un aperçu de la réalité. En effet, la population générale pense aujourd'hui en Suisse – peut-être à tort – qu'elle est bien informée de la nocivité du tabac. Mais qu'en est-il réellement ? Par le biais d'un questionnaire, nous avons tenté d'obtenir des réponses émanant d'une population jeune âgée de 15 à 29 ans.

Nous précisons également que nous nous sommes concentrés sur la cigarette, ce produit étant le plus couramment consommé.

Malheureusement, en quatre semaines seulement, il a été difficile de mener de front notre enquête, la réalisation d'un poster, d'une présentation et l'écriture de ce rapport. Le temps nous a manqué pour aborder la question du tabagisme sous tous ses angles tant les domaines d'études sont abondants. Néanmoins, nous avons tâché de donner dans ce rapport un aperçu le plus complet possible de la situation et de la complexité des enjeux.

1 Le tabagisme en Suisse aujourd'hui

1.1 Prévalence et consommation

Depuis 2001 et pour la première fois, le nombre de fumeurs en Suisse a diminué pour atteindre en 2006, une proportion de 29% de fumeurs chez les 14-65 ans. Une diminution de 4 % (ils étaient 33% en 2001) qui est majeure si l'on en croit les différents experts de la question que nous avons rencontrés au cours de notre enquête. Cette diminution a été observée autant chez les hommes que chez les femmes, respectivement 5 et 4%, même si les hommes sont toujours légèrement plus nombreux à fumer que les femmes (32 contre 26%).¹

On a également observé une diminution du nombre de fumeurs chez les 14-19 ans. Ils sont aujourd'hui 25% à fumer contre 31% en 2001. Cependant, cette proportion est stable depuis 2005. Par contre, la proportion de fumeurs semble avoir légèrement augmenté dans la catégorie des 20-24 ans. On peut noter également que, dans cette catégorie, la part des fumeurs quotidiens a augmenté de 4% par rapport à 2001.^{1 2}

La baisse a été observée de la même manière selon le degré de formation. Toutefois, une analyse des résultats a permis de révéler un fait important concernant les différences de consommation de ces sous-groupes de population : la prévalence de fumeurs est plus importante parmi les personnes moins bien formées et ils sont plus nombreux à être des fumeurs quotidiens. La différence est particulièrement nette avec le groupe avec une formation supérieure.¹

Toutefois, même si l'on compte moins de fumeurs en Suisse aujourd'hui, cette tendance va-t-elle se poursuivre dans les années à venir ? En effet, le monitoring sur le tabac de 2007 révèle que la volonté d'abandonner la cigarette dans les 6 mois, après avoir augmenté de 2001 à 2005 (de 25 à 32%), est à nouveau en diminution en 2006 (29%).¹

¹ La consommation de tabac en Suisse de 2001 à 2006, Monitoring sur le tabac, Avril 2007

² La consommation de tabac chez les jeunes de 2001 à 2005, Monitoring sur le tabac

La disposition à cesser de fumer a d'ailleurs diminué dans presque tous les sous-groupes retenus. A ce sujet, deux points particulièrement intéressants peuvent être relevés :

- au sein des différents groupes d'âge, cette disposition a augmenté dans le groupe le plus jeune mais pas dans le groupe des 20-24 ans qui est aussi le groupe où l'on fume le plus. C'est aussi dans cette tranche d'âge qu'on voit le plus net recul de la volonté d'arrêter.¹
- en ce qui concerne le niveau de formation, le recul a été observé dans toutes les catégories. Néanmoins, le groupe avec la formation la plus poussée reste celui où la volonté d'arrêter est la plus faible alors qu'il s'agit précisément du groupe avec la prévalence de fumeurs la plus basse. Une explication, donnée par le monitoring sur le tabac, serait que ce groupe serait constitué principalement de fumeurs inconditionnels. Effectivement, cette catégorie est celle où le nombre de fumeurs occasionnels est le plus grand, ces derniers étant d'ailleurs les moins enclins à arrêter (ils sont 60% à ne pas y songer). D'autre part, ce groupe est aussi celui où la part d'ex-fumeurs est la plus importante.¹

Malgré tout, la Suisse fait partie des pays comptant une grande proportion de fumeurs. Et les helvètes sont aussi parmi les plus grands consommateurs.

Tout d'abord, une très large majorité de fumeurs consomment des cigarettes. Ils sont actuellement 93% à le faire, exclusivement ou en combinaison avec d'autres produits.³ Cette répartition a bien changé au cours du 20^{ème} siècle. En effet, en 1935, la part des cigarettes ne s'élevait qu'à 25% de tous les produits de tabac. Elle a ensuite plus que doublé en l'espace de 20 ans, atteignant 60% en 1955, conséquence sans doute de la Seconde Guerre Mondiale et ses soldats américains apportant dans leur paquetage les cigarettes made in USA.

³ La consommation de tabac en Suisse de 2001 à 2006, Monitoring sur le tabac, Avril 2007

9_104 **Ce que fument les Suisses** sfa / ispa

Source: ISPA (2004). Chiffres calculés sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 2002.

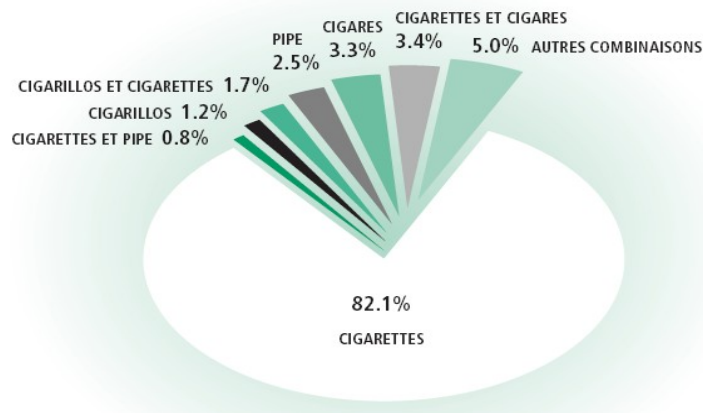


Figure 1. Ce que fument les Suisses, ISPA, 2004

En Suisse en 2005, env. 12,7 milliards de cigarettes ont été vendues ce qui représente 683 millions de paquets, soit 323 paquets par an et par fumeur.⁴ Comme le montre le graphique ci-dessous, la Suisse se trouvait en 2002 parmi les plus gros consommateurs de cigarettes sur le continent européen (à noter que cette valeur est calculée sur la base de la population - fumeurs et non-fumeurs - âgée de plus de 15 ans).

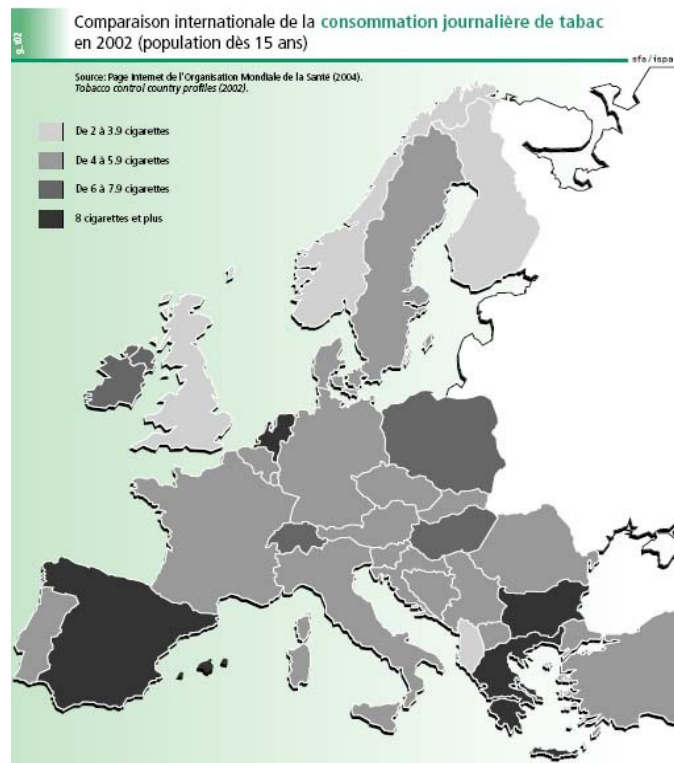


Figure 2. Tabac : consommation, Sfa/Isipa, 2004

⁴ Site internet de l'Office Fédéral de la Santé Publique

A titre de comparaison, la Suisse se trouvait en 2000, au 4^{ème} rang des plus fortes consommations de tabac (comparaison entre 78 pays).

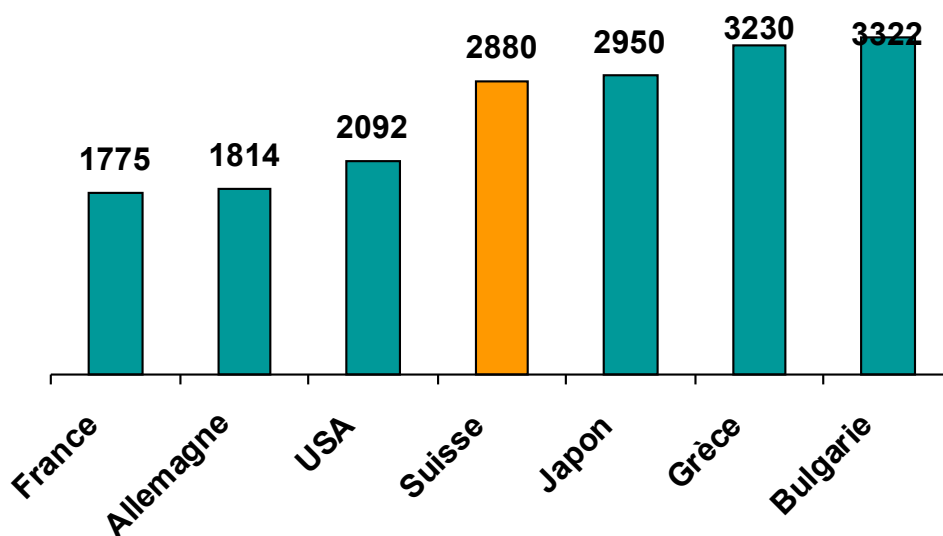


Figure 3. Consommation de cigarettes par habitant (site stop-tabac.ch, JF Etter)

La consommation moyenne des fumeurs se situe à environ 15 cigarettes par jour, chiffre qui n'a pas changé depuis 2001. Les gros fumeurs sont en majorité âgés de 45 à 54 ans.⁵

Quant aux jeunes (14-24 ans), ils fumaient en 2003-2004 en moyenne 10,2 cigarettes par jour, quantité qui augmente progressivement par la suite : elle est d'environ 13 cigarettes chez les 25-44 ans. On peut néanmoins observer une diminution de la quantité consommée dans toutes les catégories d'âge ce qui peut être un signe de l'efficacité de la politique des prix mais également de la mise en place de mesures visant à protéger les non-fumeurs.⁶

1.2 Mortalité

En Suisse, plus de 8000 personnes meurent chaque année de maladies liées au tabac. Cela représente plus de 20 décès par jour. On estime que la moitié des fumeurs vont mourir prématurément. En tête des causes de mortalité, on retrouve les maladies cardio-vasculaires qui sont, à elles seules, responsables de près de la moitié des décès (47%). Le cancer du poumon, la maladie typiquement liée au tabac, est impliqué dans 22% des décès.

⁵ La consommation de tabac en Suisse de 2001 à 2006, Monitorage sur le tabac, Avril 2007

⁶ Consommation de tabac en Suisse, évolution entre 1992 et 2005, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ISPA

Les maladies des voies respiratoires et les autres formes de cancers closent la liste avec respectivement 17 et 12% des décès.^{7,8}

En comparaison, il est important de rappeler que la mortalité due au tabagisme est plus de deux fois supérieure à la somme des décès dus aux accidents de la circulation(600), à la consommation illégale de drogues(200), au sida(100), à un meurtre(200) et à suicide(1600).

L’OMS, en se basant sur la consommation actuelle et son évolution ces dernières années, estime que le tabac sera en 2030 à l’origine de la mort de 10 millions de personnes par année, ce qui positionnerait le tabac comme premier facteur de mortalité avant même le paludisme et le sida.^{9 10}

1.3 Coûts

Une étude mandatée par l’Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) menée par le Professeur C. Jeanrenaud de l’Université de Neuchâtel a révélé que le coût du tabagisme en Suisse s’élevait à 10 milliards de francs pour 1995. Ce coût se répartit de la manière suivante :

- les coûts directs, qui prennent en compte les frais de traitement des maladies liées au tabac sont évalués à 1,2 milliards de francs. Il faut noter cependant que ce montant ne comprend pas les dépenses de recherche, de formation et de prévention, les coûts de production et distribution du tabac de même que les coûts des dommages matériels comme par exemple les incendies causés par les cigarettes. Pour comparaison, ces coûts ont été estimés aux USA à 7 milliards de dollars par année.^{10 11}
- les coûts indirects, qui prennent en compte les pertes de productivité liées aux maladies, décès, incapacités temporaires ou invalidité ont été estimés à 3.8 milliards de francs.^{10 11}

Il faut rappeler qu’en Suisse, le tabagisme est la cause de 16’100 cas d’invalidité.^{10 11}

⁷ Site internet de l’OFSP

⁸ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

⁹ Site internet de l’OFSP

¹⁰ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

¹¹ Site Internet ISPA

- les coûts humains, qui comprennent les coûts liés à la baisse de la qualité de vie, se montent à 5 milliards.^{10 11}

104

Comparaison des **coûts sociaux de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues illégales**

Source: Jeanrenaud, Claude et al. (2005). *Le coût social de la consommation de drogues illégales en Suisse. Rapport final.*

Données épidémiologiques	Tabac	Alcool	Drogues illégales
Consommateurs	1 950 000	357 000	30 000
Décès l'année de référence	8 300	2 137	322
Années de vie productives perdues	49 700	28 500	11 300
Coûts en milliards de francs*:			
Coûts directs	1.5	0.8	1.4
Coûts indirects	4.0	1.5	2.3
Coûts humains	5.2	4.4	0.4
Coût social	10.7	6.7	4.1

* Estimation 2000 pour les coûts de l'alcool et du tabac.

Figure 4. Tabac - conséquences, SFA/ISPA, 2004

On peut voir dans la figure ci-dessus que les chiffres de l'année 2000 révèlent une augmentation de 700 millions de francs, ceci en seulement 5 ans. A noter encore que cette étude n'a pas évalué les coûts liés à la fumée passive.

On peut dès lors s'attendre à voir ces montants poursuivre leur ascension car il est certain que la mortalité liée au tabac va prendre de l'ampleur dans les années à venir, notamment chez les femmes.

En effet, on observe de nos jours les tristes conséquences de l'émancipation féminine accomplie il y a quelques décennies. Avant cela, fumer était essentiellement réservé aux hommes, mis à part dans certains milieux où il était plus fréquent de voir des femmes s'afficher une cigarette à la main. Aujourd'hui, la tendance est différente voire s'inverse. Le nombre de fumeuses a augmenté de façon régulière au cours des dernières décennies et dans certaines tranches d'âge parmi les plus jeunes, les femmes sont même plus nombreuses à fumer que leurs camarades masculins. Et surtout, elles sont plus nombreuses à commencer à fumer.¹²

¹² Site Stop-tabac.ch, brochure « Et si c'était mieux sans ? »

En conséquence, la mortalité féminine imputable au tabac ne cesse d'augmenter alors que celle des hommes tend à diminuer.

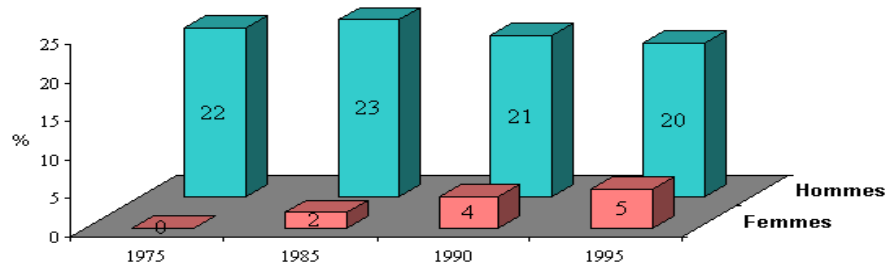


Figure 5. Mortalité due au tabac, brochure à l'attention des femmes « Et si c'était mieux sans ? », Site stop-tabac.ch

1.4 Imposition et taxation

En Suisse, la part fiscale prélevée sur la vente de cigarettes est divisée en différentes taxes et impôts. Les fabricants et importateurs versent ces montants à chaque destinataire. La réglementation est de la compétence de l'Administration Fédérale des Douanes.

L'impôt sur le tabac se monte à 56,5%. Le total de ses revenus, 2,05 milliards de francs en 2005, est reversé à l'Etat par l'industrie du tabac. Cette somme est destinée à financer l'AVS/AI, disposition ancrée dans la Constitution helvétique. Ce montant correspond à une contribution d'environ 5% du financement total de la caisse.^{13 14}

Malgré une légère augmentation au cours des dernières années (il était de 51,89% en 2001)¹³, ce taux d'imposition, qui peut être modifié par voie d'ordonnance, reste inférieur au taux minimal de 57% imposé aux pays de l'Union Européenne, ce d'autant plus qu'une grande majorité des états ont adopté une fiscalité beaucoup plus importante (en Angleterre, la part fiscale représente le 79 % du prix du paquet, en France le 76 %).

Le reste est prélevé sous forme de taxes dont 7.06% de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), une taxe destinée au Fonds SOTA (Société coopérative pour l'achat du tabac indigène) qui s'élève à 2,6 centimes par paquet et un autre prélèvement également équivalent à

¹³ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme », OFSP, 2001

¹⁴ Site Internet OFSP

2,6 centimes destiné au Fonds de prévention du tabagisme entré en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

Le graphique suivant offre un récapitulatif sur la base d'un paquet de cigarette à Fr. 6,30 :¹⁵

	Part fiscale en Fr.	Part fiscale en %
Impôt sur le tabac	3,56	56,5
Fonds SOTA	0,026	0,41
Fonds de prévention du tabagisme	0,026	0,41
TVA	0,445	7,06
Total	4,057	64,38

Figure 6. Part fiscale des cigarettes, Site internet Association Suisse pour la Prévention du Tabagisme AT

La part revenant aux producteurs et commerçants s'élève donc à Fr. 2,24 par paquet. D'après les totaux de vente annuelle, le chiffre d'affaires de l'industrie du tabac en 2000 a pu être estimé à environ 700 millions de francs.¹³ Même si depuis, les ventes ont quelque peu diminué, cela reste un montant très élevé.

Le prix du paquet de cigarettes en Suisse n'est pas fixé par la Confédération mais par l'industrie du tabac elle-même. Cette dernière permet d'ailleurs de maintenir un prix très accessible pour la population si l'on en croit les comparaisons faites avec les pays de l'Union Européenne, tout en s'accordant une marge élevée de bénéfice. Cela lui permet également de faire des promotions sur les produits qu'elle distribue.

Ainsi, en Suisse, une personne doit travailler 11 minutes seulement pour pouvoir acheter un paquet de cigarettes (pouvoir d'achat et rabais d'achat de cartouches pris en compte) :

¹⁵ Site Internet Association Suisse pour la Prévention du Tabagisme AT

Russie	71 min.	Danemark	23 min.
Pologne	56 min.	Espagne	21 min.
Angleterre	40 min.	France	20 min.
Irlande	31 min.	Pays-Bas	19 min.
Suède	28 min.	Luxembourg	12 min.
Italie	26 min.	Suisse	11 min.

Figure 7. Temps de travail pour acheter un paquet de cigarettes, Site Internet AT

1.5 Economie et tabac

En Suisse, le marché des cigarettes est partagé entre trois entreprises : Philip Morris, British American Tobacco, qui se partagent près de 90% du marché, et Japan Tobacco (JTI).¹⁶

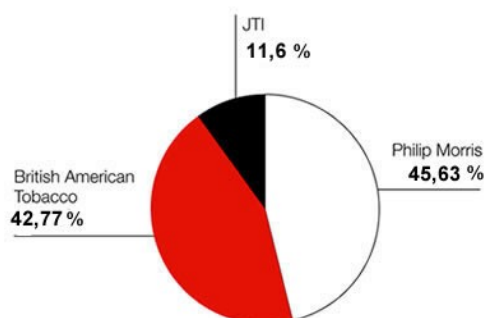


Figure 8. Parts de marché -<http://www.swiss-cigarette.ch/F/tabac/parts.html>

Pour l'année 1995, l'industrie et le commerce du tabac représentait en tout 11'826 personnes employées, soit 0,3% de la population active.¹⁷ Si la consommation de tabac venait à disparaître, cela pourrait représenter un nombre important de licenciements. Pourtant, en 1995, des experts mandatés par la Banque Mondiale sont arrivés à la conclusion qu'une cessation des activités de l'industrie du tabac n'aurait de conséquences négatives sur l'emploi que dans les pays où la production est essentiellement destinée à l'exportation comme c'est le cas au Malawi et au Zimbabwe. Ailleurs, les revenus non utilisés pour l'achat de tabac seraient destinés à d'autres biens de consommation nécessitant une

¹⁶ <http://www.swiss-cigarette.ch/F/tabac/parts.html>

¹⁷ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

main d'œuvre pour la production et le commerce plus importante. L'effet final sur l'emploi serait donc nul, voire même positif.¹⁸

La contribution destinée au fonds SOTA pour l'aide aux producteurs de tabac indigène correspond chaque année à environ 18 millions de francs qui sont distribués aux quelques 330 exploitants répartis sur le territoire suisse (650 hectares d'exploitation). Cela fait plus de 30'000 francs par hectare exploité. Les producteurs reçoivent en plus une contribution directe de la part de la Confédération à hauteur de 1'600 francs par hectare.¹⁹ Une somme totale bien plus importante que celle allouée aux autres agriculteurs.

A ce sujet, une motion a été déposée en juin 2005 afin de procéder à une modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac. En effet, invoquant un devoir de cohérence en matière de lutte contre le tabagisme, les dépositaires s'étonnent de voir que les sommes qui sont destinées au subventionnement du tabac indigène sont équivalentes à celles allouées au Fonds de prévention du tabagisme. La motion n'a toujours pas été traitée au Conseil National mais le Conseil Fédéral s'est d'ores et déjà prononcé en sa défaveur :

« Sans les contributions du fonds de financement, la culture indigène du tabac disparaîtrait. Cette disparition toucherait quelque 300 familles de planteurs, ainsi que l'entreprise Fermenta SA et la Société coopérative pour l'achat du tabac indigène qui emploient ensemble quelque 40 personnes. [...] Au vu de la dureté des conditions de concurrence et de la libéralisation prévisible du marché agricole, aucune solution de remplacement ne peut être offerte aux planteurs de tabac. [...] Des conséquences de ce genre ne sont pas souhaitables, car la culture du tabac contribue au maintien de la variété de l'agriculture suisse. » (1^{er} mars 2006)²⁰

Cette décision n'est certes pas dénuée de considération mais lorsque l'on sait que le tabac suisse est considéré par les spécialistes comme peu aromatique et, pour cette raison, est utilisé essentiellement comme tabac de remplissage²¹, voire est exporté, vers les pays du Maghreb notamment, on peut se demander s'il s'agit vraiment d'une question de préservation de la variété de l'agriculture. De plus, la plante de tabac est très difficile à cultiver et nécessite l'utilisation d'un grand nombre de pesticides. Sa culture n'est donc absolument pas écologique.

¹⁸ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

¹⁹ Curia Vista – Objets parlementaires – Motion 05.3441, juin 2005

²⁰ Curia Vista – Objets parlementaires – Motion 05.3441, juin 2005/ Déclaration du Conseil fédéral du 01.03.06

²¹ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

Sur les 47,5 milliards de cigarettes fabriquées en Suisse, 74%, soit 35 milliards, étaient destinées à l'exportation. L'apport du tabac indigène couvre moins de 5% des besoins des fabricants.²² De plus, les ventes en Suisse de cigarettes de production indigène montrent une tendance à la baisse.²³

²² http://www.swiss-cigarette.ch/F/tabac/imp_economie.html

²³ Tabac – Production, commerce et imposition, SFA/ISPA, 2004

2 Santé et tabac

Lorsque le tabac est brûlé, la fumée produite contient une multitude de substances, telles que la nicotine, le monoxyde de carbone et plus de 4'000 autres composés additifs employés dans sa fabrication, que l'on appelle communément « les goudrons ». A ce jour, il a été démontré que plus de 70 des ces quelques 4'000 substances sont hautement cancérigènes et directement responsable de provoquer diverses maladies cardiovasculaires et pathologies respiratoires.²⁴

2.1 Propriétés de la nicotine

La nicotine est, sans aucun doute, la substance la plus connue du tabac, mais aussi la plus importante en raison de ses propriétés addictives. Les caractéristiques physico-chimiques de cet alcaloïde (groupe des pyrrolidines) assurent un passage facilité au travers des muqueuses respiratoires et autres barrières biologiques. Son excrétion s'effectue dans les reins. Contrairement aux croyances communes, la nicotine n'est pas une substance cancérigène. En revanche, elle s'avère mortelle si consommée à haute dose (> 50 mg) due à son mode d'action, décrit ci-dessous.

Absorption

« La nicotine est libérée au cours de la combustion du tabac. Elle est absorbée par les muqueuses de la cavité bucco-pharyngée et - selon la manière de fumer - en proportion plus forte dans les alvéoles pulmonaires. En inhalant la fumée, la presque totalité de la nicotine passe dans la circulation sanguine. »

Le temps séparant la montée du taux cérébral de nicotine après une première inhalation est d'environ 7 secondes. Cet effet, quasi-immédiat, est surtout possible grâce à l'absence de premier passage hépatique, comme pour d'autres substances, en général ingérées, comme c'est le cas pour l'alcool. Et comme tout composé, sa concentration plasmatique diminue rapidement par redistribution dans l'organisme. De plus, avec les années de consommation,

²⁴ Harrison, Principes de Médecine Interne, Kasper, Braunwald, Fauci, Hauser, Longo, Jameson, Médecine-Sciences, Flammarion, 16ème édition, 2006, p. 1427, 1528, 2573-2576

une tolérance se développe, le même phénomène qui touche les héroïnomanes et autres toxicomanes, nécessitant des doses croissantes avec le temps. Chez les grands fumeurs, la nicotine s'accumule dans l'organisme de sorte que le corps est exposé 24 heures sur 24 aux effets de la nicotine.²⁵

Elimination

La demi-vie de la nicotine est de 2 heures, ce qui signifie qu'après cet intervalle de temps, les valeurs plasmatiques de nicotine sont de moitié. Plus de 90% de cette substance active subit une biotransformation dans le foie, rendant le produit métaboliquement inactif. Avec cette information, on peut en déduire qu'un fumeur doit consommer une cigarette toutes les deux heures, soit 12 cigarettes par jour, afin de maintenir un taux sanguin suffisamment élevé en nicotine. Soustrayant les périodes de sommeil, nous comprenons aisément pourquoi, chez les fumeurs, la consommation moyenne est supérieure à 10 cigarettes par jour.

Récepteurs nicotiques

« La nicotine se lie à des sous-types de récepteurs cholinergiques qui se trouvent aussi bien en périphérie que dans le système nerveux central, principalement au niveau de la plaque neuromusculaire. ».

« Ainsi, la nicotine est une drogue similaire à l'héroïne ou à la cocaïne qui toutes deux aboutissent directement ou indirectement à la stimulation des récepteurs dopaminergiques. »²⁶

Pharmacodynamique

« En consommant du tabac, les fumeurs recherchent avant tout l'effet subjectif agréable que la nicotine exerce sur le SNC. Cet effet peut être ressenti comme stimulant, calmant ou anxiolytique selon l'humeur et la dose de nicotine absorbée. Contrairement à d'autres drogues, la nicotine ne diminue pas les capacités actives ni ne procure des sentiments d'ivresse ; elle place le consommateur dans un état d'humeur moyenne, particulièrement efficace. Comme toutes les substances créant une dépendance, la nicotine agit sur le

²⁵ Vademecum clinique, 2004 V.Fattorusso/ O. Ritter, 17ème édition, MASSON

²⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicotine>

mésencéphale, où elle augmente la libération de nombreux neurotransmetteurs, notamment de la dopamine qui est probablement la principale responsable de l'apparition d'une dépendance. »²⁷

Une équipe de chercheurs américains a démontré que la nicotine améliore les fonctions cognitives par une facilitation de l'activation de régions cérébrales responsable de la performance lors de la tâche, en facilitant la connectivité cérébrale. Elle a démontré que la nicotine entraîne également l'activation d'un réseau de régions cérébrales, incluant le cortex cingulaire antérieur (important pour la planification de l'action) et le thalamus (un relais neuronal). La nicotine semble donc améliorer, chez les patients fumeurs, la performance dans des tâches de mémoire de travail et d'attention sélective, en augmentant l'activation et la connectivité fonctionnelle entre des régions cérébrales qui sont concernées par l'accomplissement de la tâche.²⁸

A faibles doses, la nicotine provoque un léger tremblement et stimule la respiration puisque cet alcaloïde agit comme l'acétylcholine sur les synapses des ganglions du système autonome. A forte dose en revanche, elle peut déclencher des crampes voire même une paralysie respiratoire car la polarisation permanente bloque ces ganglions. Ces effets activateurs et inhibiteurs sur le système nerveux autonome se superposent et rendent l'action de la nicotine très complexe et imprévisible.

La nicotine pure est un agent thérapeutique largement utilisé en désaccoutumance tabagique. Ses fonctions pharmacologiques sont exploitées aussi pour d'autres cas, par exemple pour stimuler la cognition lors de démence de type Alzheimer.

Un vaccin pour l'arrêt du tabagisme est en préparation.²⁹ Dénommé NicVAX® (Nicotine Conjugate Vaccine), ce vaccin fonctionnera en stimulant la production d'anticorps naturels afin de bloquer, comme un antagoniste, l'action de la nicotine plasmatique. Le fumeur ne ressentira donc plus le plaisir de la substance et sera amené à arrêter sa consommation. Actuellement en phase de tests cliniques, ce mode de traitement sera envisageable dans 3 à 4 ans.³⁰

²⁷ Jacobsen L, D'Souza D, Mencl E, Pugh K et al. Nicotine effects on brain function and functional connectivity in schizophrenia. *Biol Psychiatry* 2004 ;55: 850-8

²⁸ <http://cabinet.auriol.free.fr/psychiatrie/Ecoute-Dichotique.htm>

²⁹ Dr. Dorothy Hatsukami, Forster Family Professor in Cancer Prevention and Professor of Psychiatry at the University of Minnesota Tobacco Use Research Center

³⁰ <http://phx.corporate-ir.net/phoenix.zhtml?c=100445&p=irol-newsArticle&ID=1009248&highlight>

Sevrage

Quand la consommation de tabac cesse brusquement, les récepteurs nicotiques (plus nombreux chez le fumeur dû à l'accoutumance) se trouvent soudainement libres. Dans les 24 heures après une réduction drastique de la consommation, 80% des fumeurs ressentent les symptômes typiques de sevrage dus à la non-occupation de ces récepteurs, tels que : agitation, nervosité, irritabilité, troubles de la concentration et de l'humeur, maux de tête et exacerbation de l'appétit. Ces mêmes symptômes sont retrouvés chez les héroïnomanes et cocaïnomanes en sevrage. Ils atteignent un maximum dans les 24 à 48 heures, puis s'atténuent progressivement sur deux à trois semaines. Il est important de rappeler que la nicotine est considérée comme une drogue dure, catégorisée dans la classe 5 de l'échelle des produits addictifs. Contrairement aux symptômes physiques, le désir de fumer, déterminé par l'addiction psychique, reste cependant présent pour de longues durées et resurgit spontanément encore des années plus tard. C'est pourquoi grand nombre de fumeurs cessent de fumer pour une période plus ou moins longue, mais finissent souvent par reprendre quelques mois plus tard. Arrêter de fumer est difficile, mais de ne pas reprendre est encore plus dur !³¹

2.2 Aide à la désaccoutumance

Sur le canton de Genève, le nombre d'association et de services mis à disposition des fumeurs qui souhaitent arrêter est impressionnant. Le problème actuel est que les jeunes sous-estiment leur dépendance à la nicotine et donc ne pensent pas avoir besoin de consulter. Notre mini-étude révèle notamment que si 44% pensent arrêter de fumer dans l'année 2007, 85% des jeunes ne souhaitent pas être aidés dans leur démarche sous prétexte qu'ils n'en ont pas besoin.

Afin de mieux comprendre les ressources mises à disposition, nous avons rencontré le Dr Jean-Paul Humair, Médecin Chef de clinique à la Consultation individuelle de désaccoutumance au tabac, Policlinique de Médecine, Hôpitaux Universitaires de Genève. Selon lui, les jeunes ne perçoivent pas les conséquences du tabac, car les problèmes de santé ne surviennent qu'après 20 à 30 ans de tabagisme. De plus, se rajoute une sous-estimation de l'importance de la dépendance car beaucoup de jeunes pensent pouvoir arrêter quand ils veulent, sentiment de toute puissance relativement classique à cet âge. Ce

³¹ <http://www.apotheken-raucherberatung.ch/apothekenprojekt/index.php?id=75&type=1&L=2>

n'est qu'après un certain nombre d'années de tabagisme et souvent plusieurs tentatives infructueuses qu'ils prennent enfin conscience de l'importance de leur addiction. Les aides disponibles sont généralement méconnues tout particulièrement par les jeunes. Pourtant, des conseils professionnels, un traitement pharmacologique et des actions de prévention des rechutes sont mis à la disposition des patients.

Dans la consultation individuelle de désaccoutumance au tabac, une aide médicale est offerte avec un suivi de 3 mois, réparti sur 6 consultations. Une évaluation initiale du patient est faite afin de comprendre ses motivations et sa situation actuelle. En général, les personnes qui viennent consulter sont déjà à un stade motivationnel avancé. Par la suite, un plan d'arrêt est mis en place et une date précise est fixée pour l'arrêt. Un traitement pharmacologique, composé de substituts nicotiques tels que le Bupropion®, la Varénicline® ou encore le Nortriptyline® peut s'avérer nécessaire. A savoir que l'efficacité de ces produits chez les jeunes n'est pas démontrée et très peu d'études se sont penchées sur le sujet. Par précaution, les fabricants préconisent leur utilisation dès 18 ans. Toutefois, dans la pratique, les médecins n'ont en général pas de problème à les prescrire à des adolescents. Enfin, des stratégies psychologiques et comportementales sont proposées aux jeunes afin qu'ils puissent les utiliser comme outils pour vaincre leur envie lors de moments difficiles.

Plusieurs sites disponibles sur internet offrent un programme de parrainage pour les personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Le site « **stop-tabac.ch** » a créé notamment un programme d'information et de suivi du sevrage par courrier électronique.

Pour les plus jeunes, le site « **nuitgrave.ch** » (affilié à « stop-tabac.ch ») présente les informations de manière plus adaptée aux adolescents. Une manière très intéressante d'aborder le sujet est la présence d'un quiz qui stimule l'intérêt et la curiosité tout en les informant des dangers. Ce site, de même que le site stop-tabac.ch, fait partie du programme de prévention et de promotion de la santé, développé à l'Institut de Médecine Sociale et Préventive (IMSP) de l'Université de Genève.

Le CIPRET (Centre d'Information de l'association pour la Prévention du Tabagisme), affilié à l'Office de la Jeunesse du Département genevois de l'instruction publique, a pour objectif d'informer la population, via son site Internet et, de la situation actuelle ainsi que des ses actions quotidiennes anti-tabac en cours dans le canton de Genève. Le Dr Jean-Charles Rielle, Médecin responsable du CIPRET et accessoirement webmaster du site internet, expose dans les rubriques « Presse » et « Archives », l'actualité liée au tabac. Dans les

bureaux du centre situés dans l'arcade « Carrefour Prévention », où sont regroupées différentes associations œuvrant dans le milieu de la prévention, une quantité impressionnante de documents informant des dangers du tabagisme ainsi que des diverses campagnes de prévention est à disposition du public.



Figure 9. Logos du CIPRET Genève

L'AT (Association suisse pour la prévention du Tabagisme) a un site Internet dédié à informer la population helvétique sur tous les différents sujets liés au tabagisme, allant des faits à la politique, en passant par les industries du tabac et de la publicité. L'association y joue un rôle important de relais entre les autorités et met en évidence quelques une de ses activités comme par exemple le concours national « Arrêtez de fumer et gagnez 5000 Fr ». Ce site offre également des soutiens pour les personnes désirant arrêter de fumer, notamment une « fiche d'autocontrôle » permettant à ceux-ci d'analyser leur consommation et d'adopter ainsi une stratégie adéquate.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE

Mon but:

- Lieu / activité
1. A la maison
 2. Au travail
 3. En chemin
 4. Au téléphone
 5. En voiture
 6. A un arrêt
 7. Autres
- Personne présente
1. Conjoint
 2. Ami(e)
 3. Collègue de travail
 4. Aucune
 5. Autres
- Humeur ou motif
1. Détaillée
 2. Joyeuse
 3. Stressée
 4. Triste
 5. Enervée
 6. Autres
- Importance de cette cigarette pour moi
1. Très importante
 2. Importante
 3. Pas spécialement importante
 4. J'aurais pu y renoncer
 5. Allumée sans y faire attention

Cig.	Heure	Lieu ou activité	Personne présente	Humeur ou motif	Importance de cette cig. pour	Alternative
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Tenez un journal précis de votre consommation de cigarettes



« Fumer ça fait du mal – Lat il be »
 Projets – Pharmacie – vivre sans tabac –
 et – Tabagisme – Engagement du cabinet
 dentaire –
 AT, case postale 6255, 3001 Bienne
 Ligne stop-tabac 0848 000 161

Figure 10. Fiche d'autocontrôle, site AT

Une **Helpline** (ou ligne téléphonique) offre des conseils personnalisés par un spécialiste pour arrêter de fumer ainsi que des informations générales sur le tabagisme.

OxyRomandie, et son antenne genevoise OxyGenève, est une association suisse, présidée par Pascal Diethelm (un des acteurs clé de l'affaire Rylander) dont le but est de « promouvoir et de défendre le droit de chacun à respirer un air non pollué par le tabagisme ». Un des objectifs de l'association est de lutter contre la désinformation répandue par les cigarettiers en informant le grand public et les décideurs économiques sur la nocivité réelle et les dangers lié au tabagisme.

3 Déterminants de la consommation de tabac chez les jeunes

L'adolescence est un moment critique dans le développement d'un individu, celui où il se construit et s'affirme par rapport à ce qu'il était en tant qu'enfant. Cette période est souvent marquée par une certaine instabilité et vulnérabilité, l'adolescent est perméable à tout ce qui l'entoure, il veut faire ses propres expériences et « dépasser les limites connues ». ³² C'est là qu'intervient la cigarette, car elle est associée à ce que les adolescents cherchent le plus à atteindre : être adulte. La cigarette est donc souvent un moyen de se « démarquer de l'enfance ». ³³ Le problème est que beaucoup d' « habitudes de consommation s'implantent pendant l'adolescence » ³⁴, et que « les adolescents sous-estiment le potentiel de dépendance de la nicotine », car durant cette période on croit « que l'on peut maîtriser facilement ses expériences, voire ses prises de risque ». ³⁵

« Les attitudes et les comportements des adolescents sont largement dominés par la notion subjective de conformité à la normalité supposée. Les pressions sociales de conformité aux modèles idéaux, véhiculés par la culture et les médias et, de façon plus contraignante encore, par le groupe des pairs, peuvent rendre compte de l'importance aujourd'hui chez les adolescents des comportements de consommation qui sont des facteurs de convivialité au travers desquels se marquent les valeurs sociales et culturelles d'une époque. De nos jours, fumer apparaît chez l'adolescent à la fois comme un facteur d'intégration au groupe des pairs et comme une tentative d'inscription dans le monde des adultes. »

<http://www.pediatres.online.fr/adolescents2.htm>

Selon une étude de l'ISPA (Institut Suisse de Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies), « entre le milieu des années quatre-vingt et la fin des années nonante, le taux de fumeurs réguliers âgés entre 11 et 16 ans a doublé. » Et les données de 2002, toujours selon l'ISPA, montre qu'en Suisse, un tiers (30%) de la population adulte de plus de 15 ans fume. Actuellement, la Suisse figure en tête de liste des pays européens pour la consommation d'alcool, de tabac, de médicaments et d'autres drogues.

³² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Adolescence>

³³ <http://www.prevention.ch/tabacpourenparlerauxados.htm>

³⁴ <http://www.dhsantementale.net/hrisque.php>

³⁵ <http://www.prevention.ch/tabacpourenparlerauxados.htm>

Fumeurs réguliers (au moins une fois par semaine) chez les écoliers et écolières, évolution de 1986 à 2006

9_106

sfa/ispa *

Source: Schmid, H., Delgrande Jordan, M., Kuntsche, E. N., Kuendig, H. & Annaheim, B. (2007). *Der Konsum psychoaktiver Substanzen von Schülerinnen und Schülern in der Schweiz (rapport de recherche)*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies. 1986: n=867; 1994: n=8088; 1998: n=5049; 2002: n=5566; 2006: n=5485

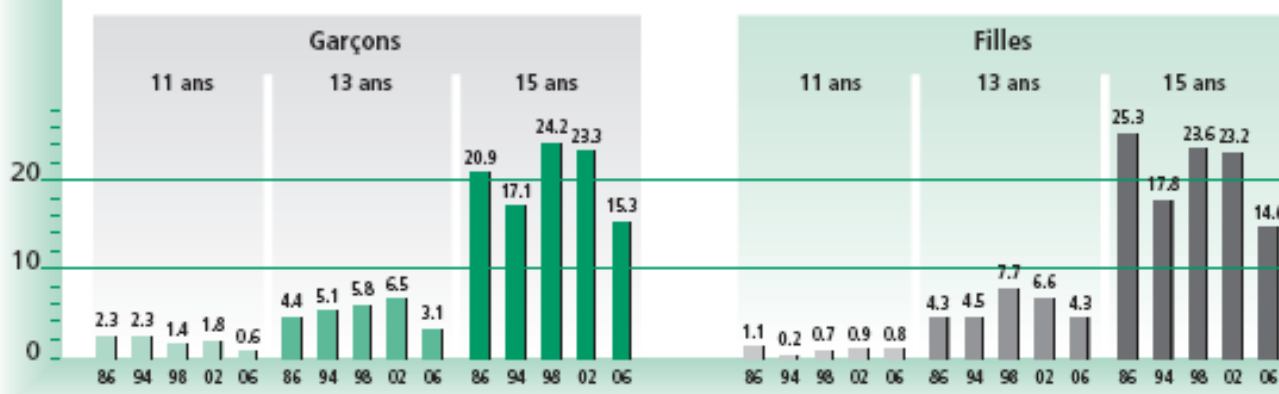


Figure 11. Enquête HBSC réalisée en 2006; Schmid et al. 2007

De manière plus inquiétante, en Suisse, parmi les jeunes de 15 ans, 15,3% des garçons et 14,6% des filles fument du tabac au moins une fois par semaine. Chez les 13 ans, ils sont 3,1% de garçon et 4,3% chez les filles.

Une étude de l'ISPA montre que 83% des fumeurs quotidiens âgés de 16 à 17 ans sont encore fumeurs à 19 à 20 ans, alors que 80% des jeunes qui ne fument pas à 16 à 17 ans, ne fument pas non plus à l'âge de 19 à 20 ans. Nous comprenons clairement par là quelle est la cible du marché des cigarettiers.

3.1 Influence de l'entourage

Le module « Consommation de tabac chez les jeunes 2001-2005 » tiré du rapport du Monitoring sur le tabac réaffirme ce qui avait déjà été constaté, à savoir qu'il existe un lien fort entre la consommation de tabac d'un jeune et celle de son entourage.

Le tabagisme familial influence de manière non négligeable la précocité d'un début de tabagisme chez le jeune. Il est facile de comprendre que l'entourage familial compte énormément comme model pour le comportement futur pour de la progéniture. En effet, un jeune est plus à risque de fumer si un de ses parents fume, et ce risque est multiplié par 3 si

les deux parents fument. De même avec les frères et sœurs, le risque est aussi 3 fois plus élevé si un frère ou une sœur fume.

L'adolescence est aussi marquée par l'apparition des cercles d'amis, des regroupements de jeunes du même âge ayant les mêmes centres d'intérêt. Lorsque le tabac est présent dans ces groupes, il touche en général la majorité de ses membres. En effet, 89% des fumeurs quotidiens estiment qu'au moins la moitié de leurs amis sont aussi des fumeurs. Avoir la plupart de ses amis qui fument peut pousser à commencer à fumer, pour faire pleinement partie du groupe et ne pas être mis de côté comme un des rares de la bande à ne pas fumer.

Élément intéressant, les jeunes surestiment la proportion de fumeurs dans leur tranche d'âge. D'après le rapport du Monitorage sur le tabac, 25% des jeunes sont des fumeurs, alors que ceux-ci estiment cette proportion à plus de 50%. Cette surestimation provoque une banalisation de la cigarette chez les adolescents, et renforce le désir d'appartenance à ce groupe et d'adoption de ce comportement social³⁶. Encore une raison pour commencer à fumer, puisque, d'après eux, tant de jeunes le font.

3.2 Pourquoi les jeunes fument-ils ?

Les jeunes évoquent de nombreuses raisons qui les poussent à consommer du tabac. Les plus souvent citées sont :^{37 38 39}

- le plaisir et le goût du tabac
- l'influence des amis
- l'habitude
- la volonté d'atténuer des sensations négatives

Ces raisons sont aussi bien citées par les garçons que par les filles, et il y a peu de différences dans la fréquence à laquelle les deux sexes les évoquent. La différence la plus notable est que les filles disent consommer du tabac plus dans le but de se reconforter lorsqu'elles sont en proie à des sentiments négatifs (déprime, nervosité, mauvaise humeur),

³⁶ www.memoireonline.com/04/07/416/m_representation-sociale-effets-nefastes-tabac-jeunes-fumeurs2.html

³⁷ <http://www.at-suisse.ch/cms/index.php?id=165&L=2>,

³⁸ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00615/00771/index.html?lang=fr>,

³⁹ http://www.sfa-ispas.ch/DocUpload/t_consommation.pdf

alors que les garçons cherchent plus à renforcer une sensation agréable (fête, moments particuliers, ...).⁴⁰

Selon le site de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme, une différence est cependant très nette entre les catégories d'âge 13-16 ans et 17-19 ans. La première catégorie, les plus jeunes, est marquée par l'apparence, l'influence des amis, elle fume parce que « fumer c'est cool ». Cela signe la première partie de l'adolescence où, avant de s'affirmer comme individu, on cherche à appartenir à un groupe en faisant comme les autres du même âge. Dans la catégorie des 17-19 ans en revanche, ils fument par habitude ou parce que ça les aide à se détendre. L'expérience et la maturité leur font en général prendre conscience de leur dépendance à la nicotine, mais il est souvent un peu tard et arrêter est alors difficile.

Question aux fumeurs : "Pour quelle raison principale fumez-vous ?"

Réponses	13-16 ans	17-19 ans
Par plaisir ou envie, parce que j'aime le goût	35 %	43 %
Parce que mes amis fument	39 %	15 %
Par habitude	9 %	26 %
A cause du stress, de problèmes, de frustration	19 %	18 %
Pour me calmer, me détendre	4 %	25 %
Par dépendance : je ne peux pas arrêter	0 %	21 %
Par ennui, manque d'assurance	5 %	15 %
Parce que fumer c'est cool	16 %	3 %

Figure 12. <http://www.at-suisse.ch/cms/index.php?id=165&L=2>

⁴⁰ http://www.sfa-ispa.ch/DocUpload/t_consommation.pdf

3.3 Influences socio-économiques

Toutes les études indiquent que le niveau de formation scolaire a un impact important sur la consommation de tabac des jeunes. Le rapport du Monitoring sur le tabac montre en effet que 36% des jeunes en apprentissage ou en école professionnelle fument, contre 22% des collégiens du même âge.⁴¹ Ces chiffres peuvent être attribués au fait que les jeunes apprentis côtoient des milieux professionnels où beaucoup d'adultes fument, et fumer peut être alors une manière de s'affirmer sur le lieu de travail et de se faire accepter. Le stress rencontré dans le monde du travail lorsque on est jeune et que l'on commence peut aussi être un facteur qui va pousser à commencer à fumer, dans le but de se détendre et de faire face à son stress.

Dans les écoles, des séances d'information sont données sur le tabagisme, ce qui marque en général les élèves, car 49% des 14-19 ans affirment que le sujet a été abordé plusieurs fois en classe et 30% disent que cela a été fait une fois. Le manque d'information dans les écoles professionnelles pourrait alors être mis en cause pour expliquer cette différence de proportions, mais le tabagisme élevé des apprentis est un problème bien reconnu et fait actuellement l'objet d'une grande attention.

Les jeunes qui vivent dans un milieu défavorisé, dont la famille a un niveau d'éducation bas, de faibles revenus et vit dans des conditions précaires, sont souvent plus touchés par le tabagisme. Les adultes vivant dans de telles situations sont aussi plus enclins à fumer, et donc les enfants auront plus tendance à fumer si les parents fument, car la « *consommation des jeunes est fortement liée à celle prévalant dans le milieu familial* ». ^{42 43}

3.4 Question d'apparence ?

⁴¹ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00615/00771/index.html?lang=fr>

⁴² <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00615/00771/index.html?lang=fr>

⁴³ <http://www.dhsantementale.net/hrisque.php>

Il y a encore quelques années, fumer était à la mode, on était « cool » si on fumait. On peut percevoir cela dans les statistiques du début des années 1990, où la proportion des jeunes fumeurs était plus importante qu'aujourd'hui.

Depuis le début des années 2000, on voit une inversion de cette tendance. Actuellement, le jeune non fumeur renvoie une meilleure image que celui qui fume, et cela est dit par des jeunes fumeurs aussi bien que non fumeurs. Lorsqu'on demande d'attribuer différentes caractéristiques aux fumeurs et non fumeurs, les termes plutôt positifs sont associés aux non fumeurs, et les négatifs aux fumeurs. Ainsi, « cool, qui connaît le succès, ou attrayant » sont attribués aux non fumeurs, et « nerveux, agressif et insatisfait » concernent les fumeurs. Le seul point positif que les fumeurs s'accordent est celui d'avoir une plus grande facilité de contact.

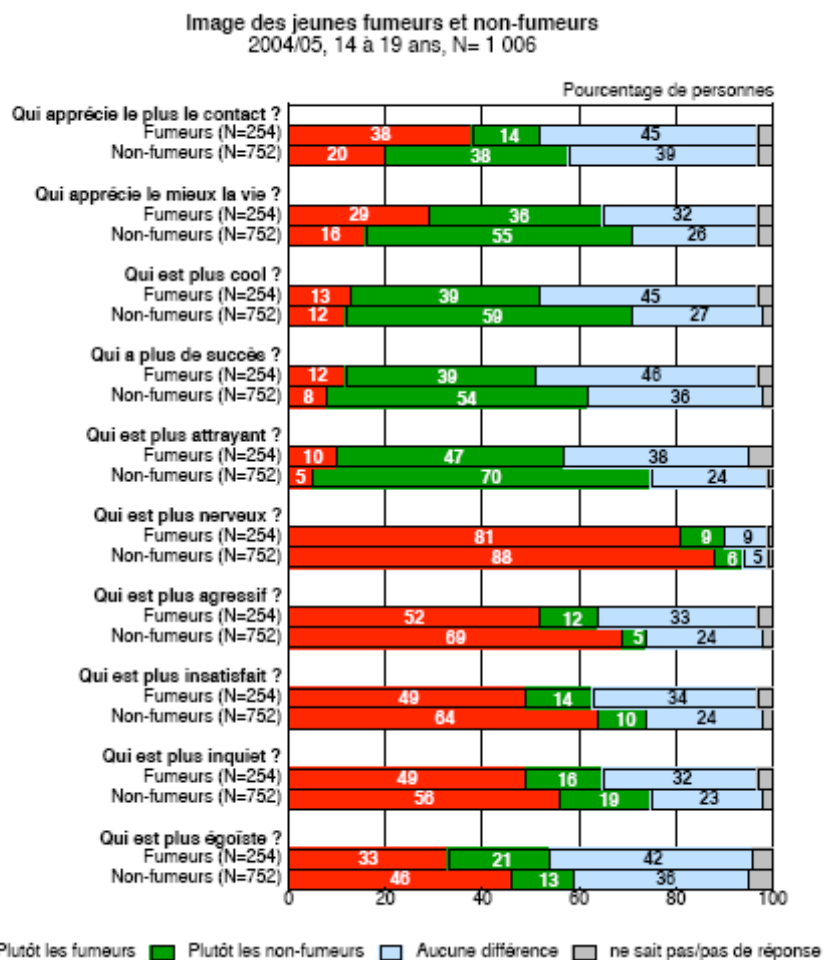


Figure 13. Monitoring sur le tabac 2001-2005

3.5 Relation avec des produits psycho-actifs

Les études mondiales montrent que la consommation précoce de tabac est le facteur le plus déterminant de la survenue d'un abus ou d'une dépendance à l'alcool et/ou aux drogues à la fin de l'adolescence, et cela est encore plus frappant chez les filles que chez les garçons. Les sondages actuels chez les adolescents montrent une nette augmentation de la consommation de produits psycho-actifs avec l'âge, et cela de manière importante à partir de l'âge de 13 ans. *« Et si les comportements de consommation apparaissent instables au cours de l'adolescence, de nombreuses études montrent que les facteurs les plus prédictifs des comportements tabagiques à la fin de l'adolescence sont la consommation antérieure et la précocité de son début. »*⁴⁴

D'autres études présentent un lien important entre jeunes souffrant de troubles psychiatrique et dépendance à diverses substances psycho-actives, en tout particulier la nicotine. Les troubles du comportement (en particulier les troubles anxieux et dépressifs) influencent fortement l'initiation au tabagisme et augmente fortement le passage à la consommation régulière avec une vigoureuse dépendance.

En étudiant cette question sur le plan national, nous avons remarqué que la Suisse subissait actuellement une augmentation massive de sa consommation de stupéfiants, et cela de manière importante chez les jeunes. Un grand nombre d'études montrent que le tabagisme, juste derrière l'alcool et ses fameux alco pops, est la substance la plus souvent consommée. L'ISPA dénonce, sur son site, que *« la Suisse est confrontée à une dangereuse augmentation du nombre de jeunes fumeurs. »*.

3.6 Influence des médias

⁴⁴ <http://www.pediatres.online.fr/adolescents2.htm>

« Aujourd'hui, les médias font partie de la vie quotidienne et constituent l'environnement familier des jeunes. »⁴⁵

« Les enfants et les adolescents absorbent quotidiennement des messages provenant de médias très variés, comme la télévision, le cinéma, la musique, les vidéos, les magazines, Internet et les jeux vidéo, et ils y réagissent. Tandis que les médias peuvent offrir aux enfants de multiples occasions d'apprendre et de se divertir, certaines images et certains messages véhiculés par les médias sont reliés à des préoccupations de santé publique, comme (...) la consommation de tabac (...). »⁴⁶

D'après une étude réalisée par la Dartmouth Medical School, les adolescents qui vont fréquemment au cinéma et voient des films dans lesquels les acteurs fument ont 3 fois plus de risques de commencer à fumer que ceux qui voient des films où les acteurs ne fument pas ou peu. Cette étude suggère aussi que ce risque pourrait dépendre du fait que les parents fument ou pas. Lorsque les parents fument, il semblerait que les adolescents aient une vision plus réaliste du tabagisme. Cette causalité reste cependant à être investiguée plus spécifiquement.⁴⁷

L'étude « Tobacco Control », menée aux Etats-Unis, a fait ressortir que le tabagisme des stars influençait les jeunes. Il apparaît en effet que les adolescents non fumeurs, dont la star préférée fume dans au moins trois films, auront 16 fois plus de risques de se montrer positifs envers la cigarette que ceux dont la star favorite ne fume pas.⁴⁸

Tout cela met en cause la tactique marketing du placement de produit, qui consiste à faire apparaître des produits réels à l'écran. Cette pratique date des années 1980 et a été très utilisée par l'industrie du tabac, qui versait alors des milliers de dollars pour cette publicité. Depuis quelques années, les Etats-Unis l'ont rendue illégale, et les compagnies de tabac n'ont plus le droit de faire apparaître leurs cigarettes à l'écran et de verser de l'argent pour cela.⁴⁹

Malgré cette interdiction, en 2002, 74% de tous les films américains, dont les trois-quarts étaient destinés aux jeunes, contenaient des scènes où les acteurs fumaient. L'industrie du tabac a assuré qu'elle n'avait jamais demandé ou autorisé cette publicité. Est-ce un

⁴⁵ http://www.infos-enseignants.org/dossiers/sau117_01.php

⁴⁶ <http://www.cps.ca/Francais/sujets/MediaScope/index.htm>

⁴⁷ <http://image.thelancet.com/extras/03art1353web.pdf>

⁴⁸ cancer.org/docroot/NWS/content/NWS_2_1x_On_Screen_Smoking_Influences_Adolescent_Audience.asp

⁴⁹ http://ncronline.org/NCR_Online/archives2/2004a/020604/020604a.php

mensonge de plus de la part de cette industrie, ou bien la cigarette est-elle un accessoire tellement « glamour » qu'on ne peut faire un film sans? Difficile à savoir.⁵⁰

Les magazines de mode sont tout autant incriminés que le cinéma, en publiant dans leurs pages des publicités de différentes marques de cigarettes, contre paiement bien sûr. Actuellement aux Etats-Unis, une campagne menée par des avocats interpelle les grands noms des magazines de mode pour qu'ils cessent cette publicité, les accusant de contribuer à la mort de leurs lectrices. On imagine facilement que lorsque des jeunes femmes lisent ces magazines en cherchant les dernières tendances et qu'elles voient toutes ces publicités et tous ces mannequins qui fument, la tentation de céder à cet « accessoire de mode » est forte. Cela ne risque pas de se produire en Europe, car une loi de l'Union Européenne interdit toute publicité qui vise les jeunes en rendant la cigarette attrayante.^{51 52}

Tout cela affole l'Organisation Mondiale de la Santé. En 2003, elle a donc placé la journée mondiale sans tabac sous le thème « Cinéma et mode sans tabac » et en appelle ainsi au monde du cinéma et de la mode pour qu'ils arrêtent de valoriser et promouvoir le tabac.

« Si l'on ne peut pas accuser le monde du cinéma et de la mode de provoquer le cancer, il ne devrait pas faire la promotion d'un produit qui, lui, le provoque »⁵³

Pour cela, *« l'OMS invite l'industrie cinématographique à prendre des mesures concrètes, consistant notamment à : cesser d'identifier les marques de tabac dans les films, certifier n'avoir accepté aucun financement de l'industrie du tabac, diffuser avant tout film des messages musclés contre le tabac et appliquer un système classant les films selon qu'ils mettent en scène la consommation de tabac ou qu'ils s'en abstiennent. Pour ce qui concerne l'industrie de la mode, l'OMS lui demande de prendre des mesures contre le parrainage par les fabricants de tabac, contre la consommation de tabac et contre la promotion du tabac comme produit attrayant et chic. »⁵⁴*

Ces mesures s'inscrivent dans la lignée de la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac et sont les premières à être prises.⁵⁵ Avec cela, l'OMS et les pays ayant signé la Convention-cadre veulent montrer la volonté internationale de faire aboutir la lutte anti-tabac.

⁵⁰ <http://smokefreemovies.ucsf.edu/problem/bigtobacco.html>

⁵¹ <http://www.jointogether.org/news/headlines/inthenews/2007/fashion-magazines-ripped-for.html>

⁵² <http://sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?f=/n/a/2007/05/30/national/a133947D71.DTL>

⁵³ <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2003/pr43/fr/index.html>

⁵⁴ http://www.euro.who.int/mediacentre/PR/2003/20030527_1?language=french

⁵⁵ <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2003/pr43/fr/index.html>

3 Que disent les lois ? Situation en Suisse, à Genève et en Europe

En Suisse, le tabac est assimilé comme une denrée alimentaire, il est donc réglementé, au même titre que l'alcool, par la Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Ce statut légal privilégié persiste alors même que les connaissances scientifiques accumulées au cours des dernières décennies ne font plus aucun doute sur la nocivité du produit. La loi, datant de 1992, stipule même que :

*« Lors de leur emploi et consommation usuels, les boissons alcooliques et le tabac ne doivent pas mettre de façon directe ou inattendue la santé en danger ».*⁵⁶

Mais là n'est pas le seul point qui mérite d'être soulevé. En effet, ce produit pourtant mortel bénéficie de bien d'autres largesses encore, notamment concernant la publicité, conséquences d'une législation peu restrictive et d'un climat traditionnellement très favorable à l'industrie du tabac.⁵⁷

Pourquoi ce statut ? Vu les ravages du tabac dans la population et les coûts que cela représente, il est plus que normal de se poser la question.

4.1 Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac

En 2003, les 192 Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Santé ont adopté à l'unanimité le premier traité concernant un problème de santé publique de l'histoire de l'OMS : la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT). A ce jour, 168 Etats l'ont signée, dont l'UE et la Suisse qui l'a fait le 25 juin 2004 dans le délai d'expiration. Elle est

⁵⁶ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

⁵⁷ Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, OFSP, mars 2007

entrée en vigueur le 27 février 2005. Au 31 décembre 2006, 142 pays l'avaient ratifiée dont la Communauté Européenne et 23 des 25 membres de l'UE.⁵⁴

La convention oblige les Etats qui l'ont ratifiée à agir particulièrement sur les points suivants :⁵⁸

- Publicité et parrainage
- Protection contre le tabagisme passif
- Mises en garde sur l'ensemble des produits de tabac
- Contrebande

La Suisse, quant à elle, ne l'a pas encore ratifiée et doit avant cela procéder à quelques adaptations législatives, particularité du système helvétique – en UE et ailleurs, les modifications des lois interviennent souvent après la ratification. La consultation par le Parlement était prévue au cours de la législature 2003-2007 mais risque bien de ne pas avoir lieu avant 2008. Pour l'instant donc, la Convention-cadre n'a pas, vis-à-vis de la Suisse, de poids légal.

4.2 Programme national pour la prévention du tabagisme

La Confédération a élaboré, en 2001, un Programme national pour la prévention du tabagisme courant jusqu'en 2005. Il a été par la suite prolongé jusqu'en 2007. Ce programme, aujourd'hui en parallèle avec la Convention-cadre, a pour but d'agir sur trois axes principaux :⁵⁹

- Eviter le début du tabagisme
- Conduire à l'arrêt du tabagisme
- Protéger contre la fumée passive

A cet effet, des objectifs ont été établis :

- 1) améliorer les compétences sociales des jeunes pour leur permettre d'apprendre à vivre sans tabac

⁵⁸ Site OFSP

⁵⁹ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

- 2) permettre aux jeunes d'évoluer dans un environnement qui les incite à ne pas fumer
- 3) protéger les non-fumeurs de la fumée passive
- 4) mettre à disposition des moyens pour aider les personnes qui souhaitent arrêter de fumer
- 5) sensibiliser la population quant à la problématique du tabagisme
- 6) protéger les non-fumeurs de toute forme de publicité et promotion
- 7) augmenter l'imposition du tabac
- 8) interdire l'accès au tabac pour les mineurs
- 9) mise en place de mises en garde informant les consommateurs de manière éclairée
- 10) participation aux négociations de la Convention-cadre et ratification
- 11) la recherche et la transmission des connaissances est assurée
- 12) formulation au cours des 5 prochaines années d'une politique nationale

A ce jour, la majorité des objectifs n'ont pas été atteints.

Au vu de la lenteur d'action de la Confédération, certains cantons ont alors décidé de prendre les devants quant à certains de ces objectifs, allant ainsi dans le sens de la volonté populaire.

En effet, plusieurs des points en attente d'être légiférés sont largement soutenus par la population. Ainsi, ce sont, en 2006, plus de 60% des personnes interrogées qui se déclaraient favorables à une restriction de publicité (73% des non-fumeurs, 55% des fumeurs). De même, 64% sont pour une interdiction de fumer dans les établissements de restauration. La hausse du prix et l'interdiction de vente aux jeunes (16 ou 18 ans) sont

également largement soutenues, respectivement 60% et 92%.⁶⁰ Aussi, les mises en garde sur les paquets de cigarettes sous forme de photographies sont majoritairement considérées comme ayant plus d'impact que les mises en garde sous forme de texte.

A l'exception de l'interdiction de la vente aux mineurs, toutes ces mesures ont montré leur efficacité dans les pays qui se sont dotés de telles lois⁶¹ et elles sont d'autant plus efficaces quand elles sont appliquées ensemble. Par ailleurs, l'absence de telles lois peut avoir le malheureux effet de favoriser dans la population la pensée que le tabac n'est en fait pas nocif.⁶²

Les experts conviennent qu'il s'agit d'agir maintenant sur ces points spécifiques pour tenter de réduire le problème du tabagisme dans la population⁶³, sachant qu'elles auront assurément un impact très important sur la consommation de tabac chez les jeunes. Il n'existe donc pas de mesures de prévention visant particulièrement les jeunes.

Malgré le consensus, l'adoption de ces lois ne se fait pas sans difficultés et les rouages du fédéralisme montrent là toute leur complexité. Les enjeux, qu'ils soient politiques ou économiques sont nombreux et les opposants savent se faire entendre. De plus, l'industrie a ses entrées au parlement, même si cela s'est fait plus discret ces dernières années, et peut compter sur plusieurs députés pour défendre ses intérêts.

4.3 Augmentation du prix et de l'imposition

Parmi les mesures citées plus haut, l'augmentation du prix a clairement démontré son efficacité, en particulier sur les jeunes et est d'ailleurs considérée comme celle ayant le plus d'impact sur cette partie de la population. En effet, leur pouvoir d'achat est encore faible surtout parmi les tranches d'âge les plus jeunes. Une augmentation importante et subite dissuaderait ainsi de nombreux jeunes pour qui l'argent de poche représente souvent le seul moyen d'acheter leur paquet de cigarettes.

⁶⁰ Restrictions de publicité et de vente pour le tabac, hausse du prix des cigarettes et interdiction de fumer, *Monitoring sur le tabac*, Septembre 2006

⁶¹ *Curbing the epidemic – Governments and the economics of tobacco control* : A World Bank publication, 1999

⁶² Informations de base concernant la publicité pour le tabac, OFSP, mai 2007

⁶³ Jeunes et prévention : prise de position de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, mars 2006

Dans cette optique, la Confédération a déjà interdit, à partir du 1^{er} mai 2006, la vente de paquets de moins de 20 cigarettes. En effet, ces paquets, contenant la plupart du temps 10 cigarettes, étaient vendus à prix moindre, étant ainsi attractifs pour les jeunes.⁶⁴

Parallèlement, le taux d'imposition sur le tabac est régulièrement revu à la hausse. La dernière augmentation date du 1^{er} janvier 2007, faisant passer ainsi le paquet à Fr. 6,30 pour la marque la plus vendue.

Évolution des prix et de l'impôt sur le tabac à cigarettes en Suisse

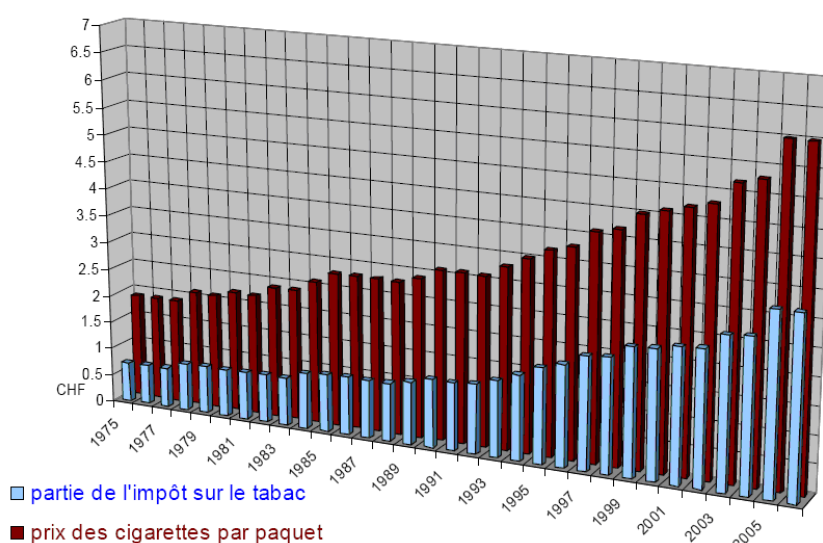


Figure 14. Site Administration Fédérale des Douanes (AFD)

Malgré ces augmentations, le taux d'imposition reste bas et il s'agit là d'un véritable cadeau fiscal que notre pays accorde à l'industrie du tabac. Est-il nécessaire de rappeler que le coût du tabagisme se monte à environ 10 milliards de francs par année ? Un gouffre qui coûte chaque année à la société plus de 8 milliards.

Les raisons pour cela ne sont pas claires et mettent ainsi en doute la détermination du Conseil Fédéral à s'attaquer au problème du tabagisme. On a souvent invoqué par le passé le fait que l'Etat ne souhaitait pas en réalité voir le nombre de fumeurs diminuer, se privant ainsi d'un revenu important. Toutefois, aujourd'hui, on peut écarter cette thèse aisément, d'autant plus que pour l'instant, le tabagisme coûte plus que ce qu'il rapporte. En effet, les chiffres de 1992 et 2006 montrent que malgré le recul des ventes, les revenus en faveur de

⁶⁴ Nouvelles dispositions pour les cigarettes à partir du 1^{er} mai 2006, OFSP, avril 2006

l'AVS ont augmenté alors que pendant cette même période, le prix d'un paquet a pratiquement doublé.⁶⁵

Pourquoi la Confédération se priverait-elle alors de revenus qu'elle pourrait facilement obtenir par le biais de l'imposition ?

D'autres théories évoquent la volonté de maintenir de bonnes relations avec l'industrie du tabac. En effet, plusieurs entreprises ont décidé d'établir leur siège social sur notre territoire, bénéficiant sans doute ainsi de rabais fiscaux, pratique helvétique très courante. Néanmoins, malgré ces rabais, ces compagnies paient à la Confédération, aux Cantons et aux Communes des impôts sur les bénéfices, qui représentent de toute évidence un revenu important. A titre d'exemple, ceux-ci ont atteints en 1995 un total de 110 millions de francs. On peut, sans trop prendre de risque, estimer que ce montant est resté sensiblement le même, voire a augmenté.⁶⁶ D'un point de vue purement mathématique, cela ne comble pas le trou de 8 milliards. Une hypothèse serait que la Confédération préférerait ne pas se séparer d'une source de revenu dont elle peut disposer « comme elle l'entend », contrairement à l'impôt qui est destiné - c'est inscrit dans la Constitution - à remplir les caisses de l'AVS/AI. Ainsi, en durcissant le climat fiscal, elle risquerait de déranger les compagnies du tabac qui pourraient décider de s'établir ailleurs. Mais l'industrie, parce qu'elle fixe le prix du paquet de cigarettes, pourrait aussi décider, pour maintenir sa marge de bénéfice, d'augmenter le prix de vente, répercutant ainsi l'augmentation de l'imposition sur le porte-monnaie des consommateurs.

C'est sur ce dernier point que se fondent les nombreux détracteurs d'une hausse de la fiscalité. Selon eux, le gouvernement voudrait culpabiliser les fumeurs et leur faire payer les coûts qu'ils occasionnent. En augmentant l'impôt, la Confédération augmenterait les inégalités, les fumeurs qui consomment le plus étant aussi ceux qui ont le moins de revenus.

Toutefois, puisque l'on sait que le prix constitue pour les consommateurs un réel frein, l'industrie n'aura aucun avantage à augmenter le prix de vente du paquet de cigarettes à chaque fois que l'impôt est augmenté. En effet, même si elle le fait encore maintenant, elle arrivera un jour à un seuil au dessus duquel un grand nombre de fumeurs serait dissuadé. Elle sera ainsi bien obligée de revoir sa marge à la baisse. Par ailleurs, celle-ci, avec un taux d'environ 35%, reste très supérieure à la marge que les fabricants obtiennent dans la

⁶⁵ Revue SPECTRA, Prévention et promotion de la santé, n°63, OFSP, juin-juillet 2007

⁶⁶ Brochure « Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2005 », OFSP, 2001

majorité des pays de l'Union Européenne : elle oscille entre 19,6% (France) et 26,6% (Autriche).⁶⁷

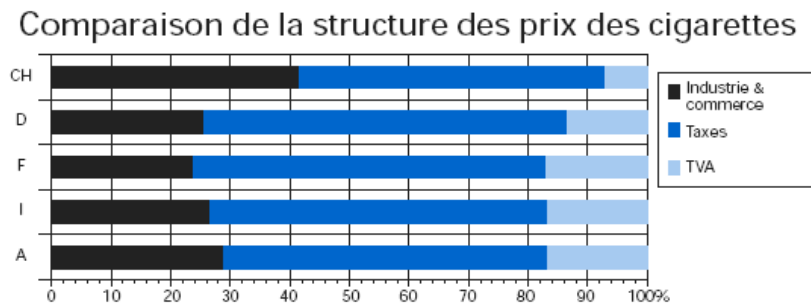


Figure 15. Revue Spectra n°32, OFSP

Une autre crainte vis-à-vis de l'augmentation de l'imposition, émanant notamment de la Direction générale des Douanes, concerne la contrebande. Actuellement, la Suisse n'est pas réellement touchée par ce problème, même si elle est une plaque tournante du trafic à destination des pays environnants.

Effectivement, il n'existe pas dans notre pays de tradition de la contrebande et pour cette raison, rares sont les endroits où l'on peut acquérir de tels produits. Notre situation géographique sans accès à la mer rend également l'accès par des voies non contrôlées plus difficile. De plus, d'une manière générale, les douanes procèdent à des contrôles plus fréquemment que dans les pays de la Communauté Européenne et disposent de moyens techniques avancés notamment le scanner qui permet de mettre à jour le contenu des camions.

Mais il est vrai qu'un renforcement de la politique à ce sujet pourrait représenter un risque de voir se développer un commerce parallèle. Il est cependant très difficile d'évaluer le seuil au-dessus duquel le phénomène apparaîtra.

Toutefois, les exemples des pays alentours montrent qu'il est possible d'introduire des mesures efficaces qui limiteraient l'importance d'un tel trafic. La Suisse pourrait se doter par exemple, à l'instar des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Allemagne, de chiens renifleurs formés spécialement à la découverte de produits de tabac cachés dans les véhicules.⁶⁸

⁶⁷ Revue SPECTRA, Prévention et promotion de la santé, n°63, OFSP, juin-juillet 2007

⁶⁸ Revue SPECTRA, Prévention et promotion de la santé, n°32, OFSP, mai 2002

4.4 Interdiction de publicité

Un des points majeurs concerne la modification des lois concernant la publicité. Il est aussi le sujet le plus délicat car les enjeux sont importants.

A ce jour, la Suisse a interdit la publicité pour le tabac uniquement à la radio et à la télévision⁶⁹ et ce depuis 1964. De plus, elle a introduit un article interdisant la publicité faite aux mineurs dans l'Ordonnance du 27 octobre 2004 sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés (Ordonnance sur le tabac, OTab) :

« **Art. 18** *Publicité s'adressant aux jeunes*

Est interdite, pour les produits du tabac et pour les produits contenant des succédanés de tabac et destinés à être fumés, toute publicité qui s'adresse spécialement aux jeunes de moins de 18 ans (jeunes), notamment :

- a. dans les lieux fréquentés principalement par les jeunes ;*
- b. dans les journaux, revues ou autres publications destinés principalement aux jeunes ;*
- c. sur le matériel scolaire (cartables, trousse, stylos, etc.) ;*
- d. sur les supports publicitaires remis aux jeunes à titre gratuit tels que T-shirts, casquettes, fanions, ballons de plage ;*
- e. sur les jouets ;*
- f. par la distribution gratuite, aux jeunes, de produits du tabac et de produits contenant des succédanés de tabac et destinés à être fumés ;*
- g. lors de manifestations culturelles, sportives ou autres, fréquentées principalement par de jeunes. »*

Ce règlement, dont l'application est à la charge des cantons, est cependant relativement facile à contourner par les cigarettiers, même s'ils ne l'avouent jamais. Il n'y a pas réellement de sanction prévue et aucune entreprise n'a jamais été condamnée pour avoir contrevenu à cette règle. On sait toutefois qu'il n'est pas rare qu'un mineur reçoive des produits gratuitement de la part des entreprises, nous l'avons nous-mêmes constaté au cours de notre enquête où huit mineurs déclaraient avoir reçu de tels produits. Cependant, la

⁶⁹ Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) du 24 mars 2006

responsabilité totale de l'industrie ne peut être réellement établie. En effet, certains de ces jeunes mentent sur leur âge pour recevoir ces « cadeaux ».

Parallèlement à cela, plusieurs cantons se sont dotés de lois restreignant la publicité pour le tabac sur leur territoire ou sont en passe de le faire. Parmi eux, le canton de Genève a joué un rôle de précurseur. En effet, en 2000, le canton a décidé d'interdire la publicité pour le tabac et l'alcool dès lors qu'elle est visible depuis le domaine public. Un recours a été déposé au Tribunal Fédéral par un ensemble d'annonceurs et de fabricants d'alcool et de tabac. La décision, rendue en mars 2002, a débouté les recourants et établi une jurisprudence permettant ainsi à plusieurs cantons de suivre le mouvement.

Limitation de la publicité sur le tabac. Activités politiques cantonales :

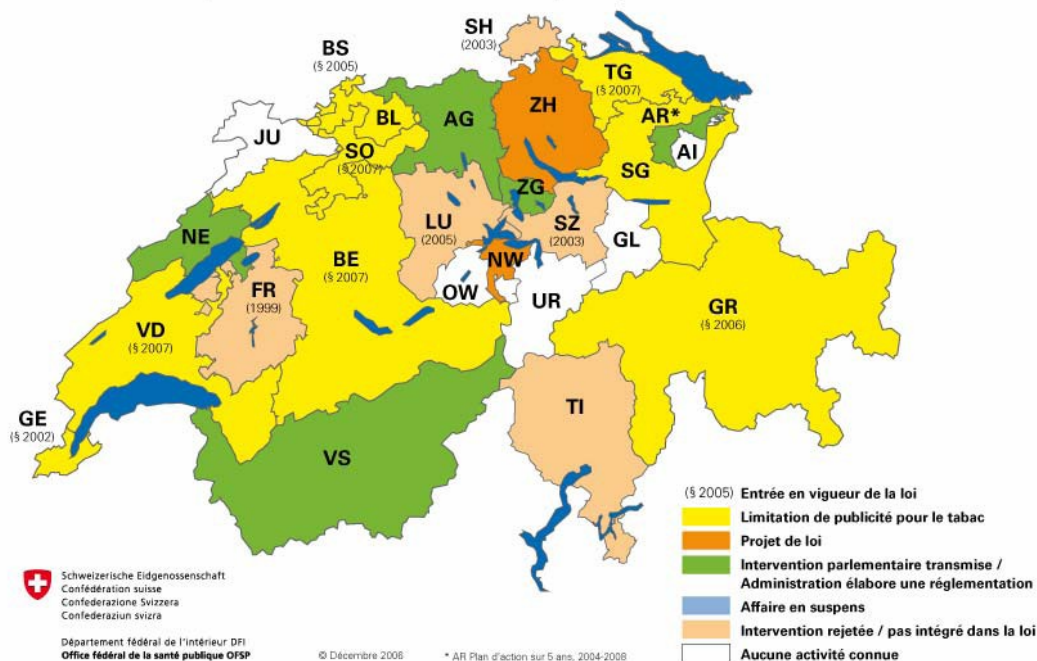


Figure 16. Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, Site OFSP

Cet exemple permet de mettre en évidence un fait intéressant et qui a son importance dans le processus politique et législatif suisse. Les cantons ont souvent, et particulièrement en matière de prévention contre le tabagisme, un rôle de pionnier dont la Confédération profite grandement. Sans ces avancées, les processus seraient encore rallongés et l'adoption de lois encore plus compliquée. D'autre part, les compétences ne sont pas les mêmes entre la Confédération et les Cantons, notamment la santé qui est du ressort des seconds.

Les principaux arguments des opposants concernent les répercussions économiques, notamment sur l'emploi, de la baisse d'activité des branches du tabac et de la publicité qu'entraîneraient de telles lois. En ce qui concerne l'industrie du tabac, nous avons déjà

relevé que cela n'auraient pas d'influences néfastes. Quant à la branche publicitaire, les différentes études jugent les conséquences minimales comme le relève l'OFSP dans sa note « Informations de base concernant la publicité pour le tabac » de mai 2007 :

*« En effet, les dépenses publicitaires pour le tabac sont faibles par rapport à d'autres secteurs et ne représentent qu'une part mineure de l'ensemble de la publicité : en 2005, l'industrie du tabac a dépensé au total 49,7 millions de francs pour la publicité (hors sponsoring), soit **1,2 % du chiffre d'affaires global de la publicité** (4,1 milliards de francs). »*

Pour rappel, la population a refusé en 1993 les initiatives prohibant la publicité pour le tabac et l'alcool à plus de 70%. A l'époque l'efficacité d'une telle mesure sur la consommation, en particulier chez les jeunes, n'avait pas encore été démontrée et le texte concernant le tabac, tout comme celui concernant l'alcool, avait été refusé par les deux chambres fédérales. Même le contre-projet n'interdisant que l'affichage et la publicité au cinéma, n'a pas trouvé grâce aux yeux des députés. A l'époque, les relations avec l'industrie du tabac étaient encore très bonnes et celle-ci bénéficiait sans doute de plus de soutien parmi les élus. En définitif, ce non clair et massif a clos le sujet de manière brutale. Les discussions n'ont repris qu'une dizaine d'années plus tard.

A titre de comparaison avec l'Europe, la directive européenne 2003/33/CE prescrit l'interdiction de la publicité dans les médias (télévision, radio, internet, presse) ainsi que le parrainage de manifestation à caractère international. Tous les pays membres de l'UE appliquent ces interdictions à l'exception de l'Allemagne et du Luxembourg. L'Autriche, non-membre, ne dispose pas d'une telle réglementation.⁷⁰

Outre cette mesure, 24 pays ont prohibé la publicité extérieure ainsi que la publicité au cinéma. Concernant ce dernier point, la Suisse est le seul pays qui ne possède pas de loi (l'Allemagne, le Luxembourg et la Grèce ont une réglementation mais qui n'est pas encore appliquée).

⁷⁰ Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, Site OFSP, mars 2007

Limitation de la publicité extérieure pour le tabac: état de la législation européenne

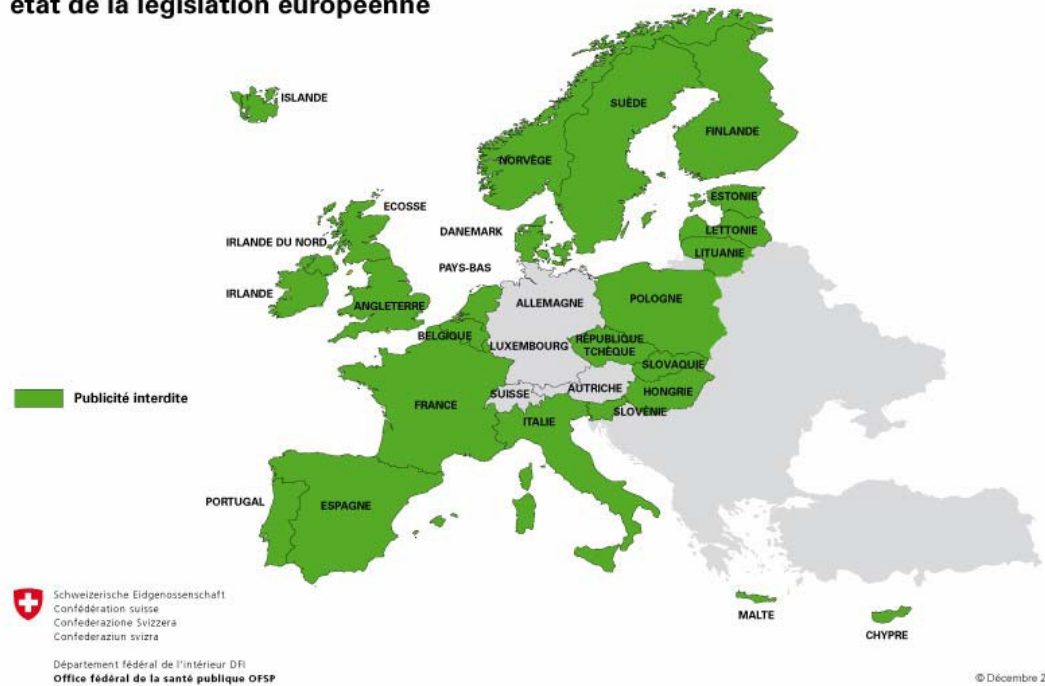


Figure 17. Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, Site OFSP

En vue de la ratification de la convention-cadre de l'OMS, il est prévu, dans le cadre de la législature 2007-2011, d'élaborer un projet restreignant la publicité et le sponsoring à l'échelle nationale.⁷¹

4.5 Mises en garde sur les paquets de cigarettes

En 2001, le Canada a été le premier pays à imposer des mises en garde couvrant plus de la moitié des paquets de cigarettes sur les deux faces. Depuis, une multitude de pays ont suivi l'exemple.

Actuellement, en Suisse, la loi oblige la présence de ces mises en garde qui, pour l'instant, sont sous la forme de texte. L'introduction des mises en garde imagées entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

⁷¹ Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, Site OFSP



Figure 18. Mises en garde utilisées en Suisse, site OFSP

L'efficacité de telles mises en garde a été prouvée.⁶⁸ Elle permet d'obtenir de bons résultats pour un coût faible. Toutefois, elle est soumise à plusieurs conditions. En effet, l'impact tend à diminuer au fil du temps. Cela implique de changer régulièrement de message, qu'il s'agisse de textes ou d'images. De plus, ceux-ci doivent occuper une surface importante sur le paquet de cigarettes, rendant ainsi difficile la dissimulation.

A ce sujet, des études ont été menées, notamment au Canada. L'une d'entre elles, effectuée sur 1'632 canadiens en 1999, a conclu la chose suivante :

“There was a significant linear relationship between the size of the health warning message and its influence on the decision to stop smoking, in the range tested (30% to 60%, at 10% intervals). The larger the health warning message, the more effective it is at encouraging smokers to stop smoking.”⁷²

Une autre étude est parvenue au résultat suivant :

“Pictorial warnings were, on average, 60 times more encouraging to stop/not start smoking than messages without illustrations.”⁶⁸

⁷² “The Effectiveness of Pictorial Health Warnings on Tobacco Products”, Luk Joossens, Advocacy Officer, Association of European Cancer Leagues, Brussels, January 2007.



Figure 19. Mises en garde imagées utilisées dans la Communauté Européenne ⁷³

La Suisse a d'ores et déjà passé un accord avec la Communauté européenne afin d'utiliser les photographies existantes. Elle procédera par série d'images à raison d'une série différente chaque année.

4.6 Interdiction de vente aux mineurs

Parmi les différentes mesures imposées par la Convention-cadre de l'OMS, l'interdiction de vente aux mineurs est à mettre à part. En effet, son efficacité est largement discutée par les experts.

Ce point a suscité une grande interrogation de notre part et il est vrai qu'au début de notre enquête nous nous étonnions de l'absence de législation à ce sujet. En effet, il n'est pas rare de voir de très jeunes enfants acheter des cigarettes pour leurs parents. Alors quoi de plus

⁷³ Site Commission européenne,
http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/Tobacco/ev_20041022_en.htm

banal pour ces jeunes enfants devenus adolescents d'aller acheter un paquet de cigarettes pour leur propre consommation ? Nous avons toutefois pu réaliser grâce à nos recherches au cours de ces dernières semaines les enjeux d'une telle mesure et les conséquences indésirables qu'elle pourrait avoir.

Pourtant, nous avons également pu constater que de nombreux pays en Europe, de même que les Etats-Unis, ont introduit une telle réglementation et les cantons suisses se mettent eux aussi à légiférer sur la question. Les cantons de Vaud, Grisons et Lucerne ont été les premiers à le faire, suivis par neuf cantons en 2007. Des projets sont en cours dans d'autres cantons.^{74 75}

Interdictions de vente des produits du tabac aux jeunes: état de la législation européenne



Figure 20. Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, OFSP

Pourquoi cela ? L'expérience américaine offre pourtant un témoignage des plus probants quant à la contre-productivité de la mesure.

En effet, depuis 1992, l'Amendement Synar, oblige les 50 Etats américains à élaborer et appliquer des lois prohibant la vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. Cependant,

⁷⁴ Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe, Site OFSP

⁷⁵ Prévention du tabagisme : vue d'ensemble des activités politiques dans les cantons, OFSP, juillet 2007

il s'est avéré difficile pour les Etats d'appliquer ces réglementations de manière efficace. De plus, il n'avait pas d'obligation de punir les contrevenants après décision de l'administration fédérale américaine. Cependant l'efficacité de l'interdiction de vente aux mineurs repose essentiellement sur un système d'amendes qui doivent être suffisamment importantes pour dissuader les commerçants qui seraient tentés d'enfreindre la loi. Or, cela n'a pas été le cas, par manque de moyens, humains ou financiers, ou de volonté. D'autre part, les détaillants, en faisant systématiquement opposition par voie de droit aux peines qui leur étaient infligées, ont fait obstacle aux contrôles menés par les autorités. Ils ont également obtenu le soutien de certains politiciens locaux qui pouvaient menacer ainsi les budgets alloués aux institutions en charge de la santé.⁷⁶

Au final, ces mesures n'ont pas eu les effets escomptés. En effet, si une minorité de magasins vend des cigarettes à des mineurs, ces derniers finissent rapidement par savoir quels sont ces établissements et s'adressent ainsi directement à eux. Deuxièmement, les jeunes trouvent facilement d'autres moyens d'obtenir du tabac et forment souvent des groupes au sein desquels ils échangent des cigarettes. D'ailleurs la famille est en général la source principale de tabac suivie par les amis.⁸¹

*« This behaviour is reciprocal and generalized and reinforces the significance of smoking for group-belonging and personal identity, which are crucial elements at this age ».*⁸¹

Les lois visant à interdire la vente de tabac aux mineurs sont en général fortement soutenues par l'industrie du tabac qui, dans effort de paraître « responsable » aux yeux de la population, tente de mener une soi-disante politique de prévention auprès des jeunes. Cependant, les avantages de telles lois sont réels pour le commerce de cigarettes. En effet, ces mesures renforcent l'idée que fumer est un acte adulte. Quoi de plus tentant pour un jeune ? Nous savons bien qu'un interdit invite à la transgression, tout particulièrement à l'adolescence.

Par ailleurs, ce genre de mesures spécifiques aux jeunes, en faisant croire que le tabagisme est un problème de jeunesse, tend à détourner les efforts nécessaires à faire diminuer le tabagisme chez les adultes et les ressources qui pourraient être utilisées à de meilleures fins.⁸¹

⁷⁶ Laws Prohibiting the Sale of Tobacco to Minors, Impact and adverse consequences, Jean-François Etter ; American Journal of Preventive Medicine, 2006

D'autre part, cela risque de stimuler la formation d'un lobby d'opposition parmi les commerçants qui pourraient ainsi attirer l'attention de politiciens, de journalistes. Ils utilisent généralement des arguments d'ordre politique, critiquant l'Etat tout puissant, la prohibition, ou des économiques, en prétendant fallacieusement que de telles mesures représentent une menace pour l'emploi. Malheureusement, en Suisse, nombreux sont les défenseurs de la « liberté individuelle » qui pourraient apporter tout leur soutien à cette cause.

Par-dessus tout, elles permettent à l'industrie du tabac de se laver de toute responsabilité. En effet, si ces mesures ne sont pas respectées, on ne pourra leur imputer la faute et elles ne se priveront certainement pas d'attribuer la culpabilité à l'Etat.

En outre, de telles mesures impliqueraient l'interdiction des automates à cigarettes – la Suisse en compte 18'000 - chose qui ne sera pas facile à faire.

D'autres mesures comme l'interdiction de consommer, d'acheter ou de posséder du tabac existent. Fort heureusement, elles ne sont pas envisagées dans notre pays, même si le canton de Genève possède encore actuellement un règlement sur la jeunesse datant de 1945 qui interdit la consommation de tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Est-il nécessaire de préciser qu'il n'est absolument pas appliqué ?⁸¹

A titre d'exemple, certains des Etats américains ont adopté, dans un deuxième temps, ce genre de législations. Non seulement elles n'ont montré aucune efficacité, mais ont en plus suscité de nombreuses interrogations d'ordre éthique. Elles présentent notamment le risque de familiariser les jeunes fumeurs avec la délinquance et de favoriser ainsi l'apparition d'une identité personnelle déviante. Ceci particulièrement dans les groupes déjà marginalisés, comparativement avec les groupes de jeunes socialement bien intégrés. Elles oublient que les jeunes sont les victimes des stratégies marketing de l'industrie du tabac.⁸¹

5 La fumée passive

Environ 1'000 personnes meurent chaque année en Suisse des conséquences de l'exposition à la fumée passive. De plus, le tabagisme passif peut aggraver sensiblement certaines maladies respiratoires, telles que la mucoviscidose ou l'asthme.

5.1 Nocivité

Le tabagisme passif correspond à l'exposition involontaire, souvent inconsciente, d'une personne à la fumée dégagée par les produits combustibles du tabac. Elle est constituée non seulement de fumée expirée par le fumeur (courant tertiaire), mais aussi de l'émission de fumée résultant de la combustion du tabac (courant secondaire), soit entre les bouffées. Malheureusement, il a été démontré que les courants secondaire et tertiaire sont les plus riches en microparticules, en monoxyde de carbone et en produits cancérigènes.

L'International Agency for Research on Cancer (IARC) a formellement déclaré la fumée passive comme cancérigène. Même à de très faibles doses, la fumée du tabac est nocive.

Les enfants sont les plus vulnérables à la fumée passive, de par leur corps en développement et fragile. Il est maintenant incontestable que, chez les enfants, la fumée passive augmente l'incidence des infections respiratoires, des otites moyennes chroniques et de l'asthme, ralentit la croissance des poumons et aggrave un asthme préexistant. Elle augmente le risque, chez le nourrisson, d'un faible poids à la naissance et de morts subites. Du fait de l'hypoxie foetale chronique, elle favorise également les accouchements prématurités ainsi que l'éclampsie. Des études récentes montrent que la fumée passive augmente de 20 fois le risque de mort prématurée du nourrisson.⁷⁷

De manière très inquiétante, un grand nombre d'enfants sont exposés quotidiennement aux méfaits du tabagisme passif au cours de leur vie foetale pour ceux dont la mère fume pendant la grossesse. Les nourrissons qui ont été exposés, in utero, au tabagisme passif, présentent des altérations significatives des paramètres fonctionnels respiratoires, témoignant d'une réduction du calibre des voies aériennes et d'altération des propriétés

⁷⁷ Harrison, Principes de Médecine Interne, Kasper, Braunwald, Fauci, Hauser, Longo, Jameson, Médecine-Sciences, Flammarion, 16ème édition, 2006, p. 1427, 1528, 2573-2576

mécaniques du système respiratoire. Cela s'explique par un ralentissement de la croissance des poumons.

Pour finir, il a été démontré que l'exposition au tabagisme passif avant l'âge de 22 ans augmente significativement le risque de cancer du poumon. Ce risque est maximal pour une exposition avant l'âge de 7 ans. Actuellement, aucune étude ne démontre un lien causal direct reliant une augmentation du nombre de malformations congénitales provoqué par le tabac.⁷⁸

Puisque ces composés sont en plus faible concentration dans l'air ambiant, par principe de dilution, et sachant que la toxicité dépend directement de la concentration dans l'air (relation est dose-dépendante), les risques engendrés dépendent directement de :

- la taille des pièces
- l'efficacité du système de ventilation
- du nombre de fumeurs présent
- du type et surtout de la quantité de tabac fumé

Face à cette réalité, les experts estiment que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est une mesure à introduire impérativement, au même titre que l'interdiction de publicité et l'augmentation de l'imposition⁷⁹ et qui présente bien plus d'avantages que la seule protection des non-fumeurs. En effet, elle permet également d'influer sur la santé des fumeurs, soit en les aidant à arrêter (moins de tentation générée par les gens qui fument autour), soit en réduisant le nombre de cigarettes fumées. De plus, en créant un environnement où il n'est pas normal de fumer, elle peut contribuer à instiller dans l'esprit des jeunes une manière de concevoir la vie sans tabac.

Suivant l'avis des experts, un processus de modification des lois a débuté dans les années 2000 et plusieurs pays européens ont mené une politique progressiste en la matière. En 2004, la République d'Irlande fut le premier Etat à introduire une réglementation interdisant la fumée sur les lieux de travail. Depuis, une multitude de pays, dont l'Italie, ont fait de même. D'autres ont interdit la fumée dans tous les lieux accessibles au public. Ainsi,

⁷⁸ A. Juchet, unité des maladies respiratoires et allergiques de l'enfant, hôpital des Enfants, 31059- Toulouse cedex France article publié dans Arch Pediatr 2002 ; 8 :539-44 <http://www.pediatres.online.fr/01-actualites.htm#epilepsie>

⁷⁹ Jeunes et prévention : prise de position de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, mars 2006

Restaurants sans fumée: activités politiques dans les cantons

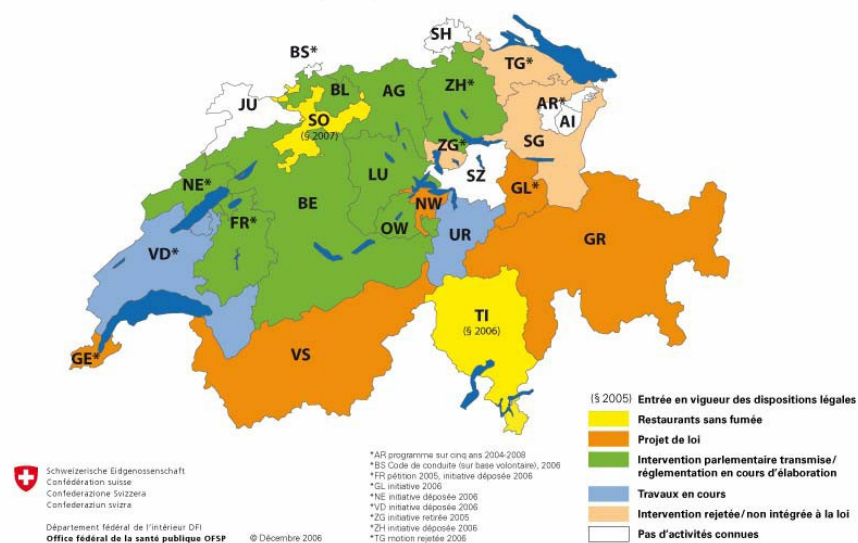


Figure 22. Dossier sur la politique antitabac dans les cantons et en Europe

Dans le canton de Genève, une initiative populaire (IN 129), « Fumée passive et santé - pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés », a été lancée le 4 mai 2005. Contrairement aux attentes, cette initiative a d'emblée reçu un accueil enthousiaste de la part de la population genevoise, récoltant plus 20'000 signatures en 2 mois, soit deux fois plus de signatures nécessaires en deux fois moins de temps.

En juin 2006, cette initiative a été partiellement validée par le Grand Conseil genevois en raison d'une possible violation du droit supérieur. Aussi, il a procédé à une modification du texte qui sera soumis au vote populaire afin de le rendre moins restrictif, notamment concernant les personnes privées de leur liberté. Toutefois, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il avait élaboré un contre-projet. La Commission de la santé du Grand Conseil a également exigé la proposition d'un autre texte. Le peuple n'avait alors plus qu'à attendre leur élaboration avant de pouvoir enfin se prononcer.⁸¹

C'était sans compter le recours de droit public contre la décision du Grand Conseil qui fut déposé par deux députés au mois de décembre 2006. Ils demandent l'annulation de la décision et donc l'invalidation de l'initiative sous prétexte que le texte de loi est anticonstitutionnel. Selon eux, le texte porte atteinte à la liberté individuelle, droit suprême garanti par la Constitution Helvétique.

⁸¹ Journal « Le Courrier » du 23 juin 2006

Le 28 mars 2007, soit moins de 4 mois plus tard le Tribunal Fédéral, dans un délai exceptionnellement court, a rejeté à l'unanimité le recours contre la décision du Grand Conseil genevois. Dans sa décision, il reconnaît le droit d'être protégé contre la fumée du tabac comme un droit fondamental qui prévaut sur la liberté individuelle. Dans la foulée, le Conseil d'Etat genevois retire son contre-projet. On s'attendait à ce que la Commission de la santé fasse de même mais la majorité de droite persiste dans sa demande. Ainsi, plus de deux ans après le lancement de l'initiative, on ne sait toujours pas quand le peuple pourra voter.

5.3 Protection des non-fumeurs : situation au niveau fédéral

D'une manière générale, les initiatives populaires cantonales proposent des textes qui interdisent de fumer dans tous lieux publics et sont, pour cette raison, perçue comme très restrictives. Par conséquent, elles rencontrent une opposition relativement importante particulièrement de la part des élus de droite, de l'industrie du tabac et de GastroSuisse, association faîtière de l'hôtellerie et de la restauration.

C'est dans cette optique que Monsieur Félix Gutzwiller, conseiller national radical, a lancé en octobre 2004 une initiative parlementaire, qui porte désormais son nom. Elle « demande la protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif »⁸².

La Commission de la Sécurité Sociale et de la Santé publique (CSSS) du Conseil National a accepté l'initiative et proposé de compléter l'article 6 de la Loi sur le travail par l'alinéa suivant :

« Les lieux de travail sont sans fumée. L'employeur est tenu de protéger les employés du tabagisme passif à l'occasion de l'exercice de leur activité. Le Conseil fédéral élabore les dispositions d'exécution ».

Au printemps 2007, la Commission a décidé de proposer en définitive une nouvelle version de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif afin d'éviter une révision de la loi sur le travail :

⁸² Site OFSP

« Les locaux fermés accessibles au public ou servant de lieu de travail devront être sans fumée, y compris les cafés et les restaurants. Ne seront autorisés que des fumoirs séparés et bien aérés, ainsi que des locaux de travail individuels à condition d'être séparés, signalés comme tels et suffisamment aérés. ».

Actuellement, les règles concernant la fumée passive au travail ne sont prescrites que dans le cadre des « possibilités de l'entreprise » : *« L'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes »* (Ordonnance 3 relative à la Loi sur le travail du 18 août 1993).

Ce projet réserve donc la possibilité de créer des fumoirs et a, pour cette raison, l'avantage d'être sensiblement mieux accepté par les milieux économiques.

Toutefois, la majorité des lobbies concernés sont, par principe, opposés à une prise de position claire de l'Etat et se contentent de la faiblesse législative actuelle.

Depuis une dizaine d'années seulement, la problématique de la fumée passive a été placée au centre des débats. Pourtant, il a été clairement démontré à plusieurs reprises que les entreprises du tabac, Philip Morris notamment (cf. affaire Rylander), ont menti de manière flagrante au sujet de la fumée passive. Parfaitement conscients des dangers de leur produit vis-à-vis des non-fumeurs, ils ont d'abord menti, puis minimisé ses effets nocifs, et ce pendant plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, l'industrie peine à reconnaître la nocivité de la fumée passive et même si le leader mondial Philip Morris ne conteste plus le fait, ses concurrents, dont British American Tobacco, persistent à répandre le doute, sur leur site internet notamment, en remettant en question la fiabilité des études. (cf. chapitre Industrie du tabac).

Dans ce combat, l'industrie a trouvé quelques alliés :

« (...) GastroSuisse, la principale association patronale de la branche en Suisse, s'engage pour « une réglementation volontaire, sans lois ». L'association en appelle à ses membres pour installer partout où c'est possible des zones sans fumée, plutôt que de poursuivre clairement une politique visant des établissements sans fumée. »⁸³

⁸³ <http://www.at-svizzera.ch/cms/index.php?id=227&L=2>

Les arguments sont principalement d'ordre économique. En effet, ils prétendent que des mesures restrictives mettraient en péril un grand nombre d'établissements menaçant ainsi un grand nombre d'emplois.

Cependant, contrairement aux idées qu'ils cherchent à répandre l'introduction de locaux sans fumée dans les bars et bistros, ou même l'interdiction de fumer dans les lieux publics, appliquées dans les pays voisins ne réduisent en rien les chiffres d'affaires. Les valeurs actuelles montrent plutôt une augmentation des recettes, ce qui pourrait surprendre au premier abord, mais se comprend finalement aisément : les non-fumeurs retournent dans les restaurants qu'ils évitaient jusqu'alors de fréquenter.

« Dans la ville de New York, les autorités déclarent, une année après l'entrée en vigueur d'une loi interdisant le tabagisme sans les lieux de travail, que l'industrie gastronomique est florissante et que les employés respirent un air plus propre et plus sain. Tous les emplois new-yorkais doivent être sans fumée depuis le 30 mars 2003. Du 1er avril 2003 au 31 janvier 2004, les recettes fiscales des restaurants et des bars ont augmenté de 8,7% par rapport à la même période de l'année précédente. » [...] « Toutes les études financées indépendamment de l'industrie du tabac révèlent que les lois pour des locaux sans fumée dans les restaurants ne diminuent en rien les bénéfices. »⁸⁴

Il est particulièrement intéressant de noter que la position de GastroSuisse n'est pas partagée par un certain nombre de ses membres et que ceux-ci sont même plutôt favorables à une interdiction de fumer dans les restaurants.

Malgré tout, si des fumeurs sont possibles, alors la question de la protection des employés n'est pas résolue. Divers études montrent que les personnes travaillant dans des restaurants et bars (métiers de bouche) sont six fois plus exposées à la fumée passive que des employés de bureau, et donc courent un risque 20 fois plus élevé de développer une maladie du fumeur.

Peut-on réellement créer des lieux où les fumeurs pourraient s'adonner à ce plaisir sans vouloir accompagner cela avec un bon verre ? Et, qui dit verre, dit personne pour le service... Ainsi, il apparaît relativement clair que la clause autorisant les fumeurs n'est en fait qu'un décorum destiné à calmer les éventuels opposants.

⁸⁴ <http://www.at-svizzera.ch/cms/index.php?id=233&L=2>

Il y aurait encore la possibilité d'installer des systèmes de ventilation. Toutefois, les systèmes classiques n'éliminent que la présence de fumée visible, réglant souvent le problème des odeurs, mais ne résolvent pas le problème des microparticules. En effet, des études scientifiques sur les systèmes de ventilation ont démontrés que, souvent bien insuffisants en puissance, ils sont quasi-inefficaces pour éliminer correctement la fumée présente dans une pièce. Certaines installations sont munies de filtres à air mais ceux-ci n'empêchent en rien la propagation des microparticules.

Il existe certains dispositifs efficaces, cependant ceux-ci demandent des moyens financiers importants que la majorité des cafetiers et restaurateurs ne possèdent pas. Cela semble donc difficilement faisable.

6 Prévention

Il existe en Suisse une multitude d'associations, d'organisations menant, chacune de leur côté ou en collaboration, une foule de projets qui ont pour but de prévenir la consommation de tabac dans la population ou de mettre à disposition des fumeurs des aides pour arrêter comme nous l'avons décrit dans le chapitre 2 « Santé et tabac ».

Nous nous sommes rendus compte au cours de notre recherche de la prépondérance des mesures structurelles développées plus haut quant à la prévention du tabagisme et avons donc décidé de parler dans ce chapitre de deux exemples d'actions préventives visant particulièrement les jeunes et qui, pour une raison ou une autre, ont marqué les esprits ou nous ont interpellé. En effet, il serait impossible de résumer ici toutes les activités qui sont menées en Suisse par les très nombreuses associations et organisations gouvernementales ou non.

Toutefois, nous tenons à préciser leur importance et souligner le rôle capital qu'elles jouent dans les processus politiques et dans l'effort d'information. Elles contribuent quotidiennement à faire avancer les choses et ont de façon certaine une grande part de responsabilité vis-à-vis du changement d'opinion qui est en cours dans la population.

6.1 Fonds de prévention du tabagisme

En 2004, un fonds de prévention du tabagisme ayant pour but de financer des mesures préventives en matière de tabagisme a été créé. Réglementé par l'Ordonnance du même nom, il est alimenté par une redevance de 2,6 centimes par paquet de cigarettes vendu, soit environ 18 millions de francs par année.

Selon certains critères, il décide d'attribuer un certain montant à des projets qui agissent à différents niveaux de la prévention :⁸⁵

- empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir son arrêt
- protéger la population du tabagisme passif

⁸⁵ Site OFSP – Fonds de prévention du tabagisme

- sensibiliser et informer le public
- développer le réseau des organisations actives dans la prévention du tabagisme
- créer les conditions-cadre favorisant la prévention
- promouvoir la recherche

Le budget est divisé selon une stratégie tenant compte de l'importance relative de chacun des points énumérés plus haut :

Domaines d'activité OFPT	Valeur visée FPT % +/- 5 %	Evaluation
Empêcher le début de la consommation de tabac	10 (9,5 - 10,5)	
Promouvoir l'arrêt de la consommation de tabac	22 (20,9 - 23,1)	
Protéger la population du tabagisme passif	8 (7,6 - 8,4)	
Sensibiliser et informer le public	25 (20 - 30)	
Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadre	5 (4,75 - 5,25)	
Projets de prévention du tabagisme dans le contexte du sport et activité physique	20 - 30	
Promouvoir la recherche	5 (4,75 - 5,25)	

Les frais d'administration sont estimés à 5% des coûts totaux.

Figure 23. Stratégie du fonds de prévention du tabagisme, OFSP

Ainsi, il est possible de voir sur le site internet de l'Office Fédéral de la Santé Publique tous les projets bénéficiant ou ayant bénéficié d'une subvention.

6.2 Concours « Expérience non-fumeur »

Le concours « Expérience non-fumeur » fait partie des projets qui chaque année sont soutenus par le fonds. Pour l'exercice 2005-2007, il a reçu environ 2 millions de francs.

Ce concours, organisé par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et plusieurs organisations cantonales, a pour but de « *conforter les élèves de la sixième à la neuvième dans leur résolution de rester non-fumeurs* ». ⁸⁶

Le programme consiste en :

- Accompagnement et soutien des élèves
- Discussion régulière de la thématique du tabagisme dans les classes participantes
- Mise à disposition des enseignants de documents destinés à informer les parents
- Faire prendre conscience au public, par l'intermédiaire des médias, de l'importance des campagnes d'incitation à ne pas fumer menées par les organismes de prévention

En réalité deux formes de concours existent selon si la classe comporte des fumeurs ou non. Si tel n'est pas le cas, alors la classe entière s'engage à rester non-fumeur pendant une durée de six mois. Dans le deuxième cas, seules les classes du cycle d'orientation peuvent y participer et les fumeurs s'engagent à ne pas fumer pendant la durée du concours. ⁸⁷

Au final, les classes ayant tenu leur engagement reçoivent des bons de voyage.

Chaque année, entre 60'000 et 80'000 élèves participent à cette action qui rencontre apparemment un succès populaire relativement important. Néanmoins, certains responsables des Services Santé Jeunesse cantonaux, responsables de la prévention de la santé dans les écoles, ont, pour plusieurs raisons, refusé que les classes y participent. Ainsi à Genève, seule une classe du CO des Marais à Onex a concouru, accompagnée par d'autres établissements privés.

Pourquoi cette opposition ? Il s'agit pourtant d'un programme qui dépasse de loin les frontières helvétiques. Plus de 600'000 élèves y prennent part chaque année dans 16 pays européens. Il est même soutenu par le programme « L'Europe contre le cancer » de l'UE.

L'article « Some doubts about one of the largest smoking prevention programmes in Europe, the smokefree class competition » des auteurs Jean-François Etter et Paul Bouvier nous apportent quelques éléments de réponse :

⁸⁶ Site OFSP

⁸⁷ <http://www.experience-nonfumeur.ch/topic5850.html>

En effet, il n'y a aucune preuve de l'efficacité d'un tel programme à court ou moyen terme sur la prévalence de fumeurs dans les classes participantes et d'autre part, le concept d'attribution de prix soulève des questions d'ordre éthique.

Premièrement, le risque est de voir la classe faire pression de façon négative sur les adolescents fumeurs dans le but de gagner le concours et d'exclure ceux qui ne pourraient se conformer aux objectifs. Dans l'élaboration des différents concours, les organisateurs ont souvent négligé cet aspect et oublié d'en informer les participants. Malheureusement, les jeunes fumeurs de cet âge sont, d'une manière générale, « *plus vulnérables et plus à risque de souffrir de problèmes psychologiques ou d'échec scolaire.* ».

Deuxièmement, la méthode utilisée pour le contrôle par les organisateurs, c'est-à-dire un test non-volontaire de la salive des élèves, pose un réel problème car la participation de la classe au concours ne relève pas d'une décision individuelle de chaque élève. Pour cela, elle est peut être perçue comme très intrusive pour l'adolescent qui n'en ressort aucun bénéfice. En réalité, elle n'est utile qu'aux organisateurs du concours.

D'autre part, la fiabilité de ces tests ne peut être clairement établie. Effectivement, la majorité des marqueurs utilisés pour la détection de nicotine sont inefficaces pour détecter de faibles quantités, schéma très fréquent chez les jeunes qui sont souvent des fumeurs occasionnels.

En conclusion, les auteurs de l'article rappellent que la majorité des actions de prévention spécifiques aux jeunes se révèlent inefficaces, particulièrement en ce qui concerne celles menés dans les écoles. Toutefois, elles peuvent sous certaines conditions jouer un rôle, même limité, et pour cette raison, il peut être utile de poursuivre de tels programmes, en parallèle avec des actions au niveau de la société ou de l'environnement scolaire.

6.3 Campagnes médiatiques

De manière générale, l'efficacité des campagnes médiatiques est établie uniquement si celles-ci sont faites sous certaines conditions, notamment l'introduction des mesures structurelles dont nous avons parlé plus haut. Toutefois, elles restent indispensables à l'information de la population quant à la nocivité du tabac.

L'OFSP a établi, dans le cadre du Programme national pour la prévention du tabagisme, une stratégie de campagne marquée par la continuité et l'évolution des messages :

- 2001-2003 : « *Fumer ça fait du mal...* », campagne à caractère informatif sur les dangers du tabac et de la fumée passive
- 2004-2005 : « *De l'air !* », campagne concentrée sur la question de la fumée passive
- 2006-2007 : « *BRAVO – La fumée en moins, la vie en plus* », campagne positive visant à souligner le changement de mentalité.

Malgré cela, le contenu ces campagnes a soulevé en nous une profonde interrogation. Nous nous étonnons en effet du caractère très « bon enfant » de la campagne 2006-2007. En particulier, les spots TV nous semblent faits pour une catégorie de la population auquel nous n'appartenons certainement pas. Mais à qui s'adressent-ils donc ? Même en interrogeant les personnes autour de nous, nous n'avons pas trouvé de personnes se disant interpellées par le message de ces spots. Souvent même les gens ne réalisent qu'à la toute fin qu'il s'agit de messages préventifs.

Serait-ce par manque de moyens ? Sachant que ce sont près de 7 millions pour 2006 et 2007 qui ont été accordés à cette campagne par le fonds de prévention, il nous semble assez peu probable que cela soit le cas.

Nous avons évidemment cherché les réponses du côté de l'OFSP. Ainsi, il semblerait que le dernier axe de la stratégie, c'est-à-dire la campagne BRAVO, ait été conçu en vue des négociations futures pour la modification de la législation sur le tabac dans le cadre de la ratification de la Convention-cadre de l'OMS. Le message mettant en évidence les changements d'opinion serait en fait destiné aux politiciens. En clair, il s'agit d'une campagne visant à préparer le terrain en douceur.

Poursuivant dans nos recherches, nous avons constaté que les campagnes contre le tabac étaient, de manière générale, bien moins percutantes que celles menées contre l'alcool et les autres drogues. De même, il nous semblé étrange qu'aucune campagne ne vise spécifiquement les jeunes, comme c'est le cas pour l'alcool. Nous pensons notamment à la campagne « Tu t'es vu quand t'as bu ? » d'il y a quelques années déjà, ou encore la campagne « Ca débouche sur quoi ? Ensemble contre le verre de trop ».

Il est vrai que l'alcool chez les jeunes tue généralement de manière violente en provoquant des accidents de la route le plus souvent. Face à ce problème qui touche particulièrement la population – nous connaissons pratiquement tous dans notre entourage un jeune qui a perdu la vie dans un accident de voiture – les autorités ont décidé d'appliquer des réglementations strictes, notamment en introduisant la limite à 0,5 ‰ pour les conducteurs de véhicules, et de mener des campagnes à grande échelle.

Cependant, la comparaison des chiffres révèle que le tabac est largement plus dévastateur que l'alcool en matière de mortalité. Pourquoi donc cette différence de traitement ?

Visiblement, il semblerait que les Suisses n'aiment pas être malmenés. Serions-nous plus sensibles que nos voisins européens ? A voir les campagnes lancées dans les pays de la Communauté européenne qui sont parfois bien plus choquantes ou en tout cas bien plus marquantes, nous donnons effectivement l'impression d'être de petites créatures en sucre qu'il ne faudrait surtout pas heurter. En tout cas, nous constatons qu'il existe des personnes en Suisse que la vérité dérange.

Le point le plus important peut-être et qui tranche clairement avec la situation en Suisse, est que les campagnes en Europe en sont encore et toujours à un stade informatif. Serions-nous alors plus intelligents que nos voisins ? Force est de constater que c'est l'avis de ceux qui élaborent les campagnes.

Nous pensons qu'il est peut-être un peu hâtif de penser que les mentalités ont changé radicalement en matière de fumée passive et l'effort d'information nous semble encore capital à ce jour. S'il n'est peut-être plus nécessaire de s'adresser à la population des non-fumeurs, il reste tout de même environ 2 millions de fumeurs en Suisse dont seulement 30% se déclarent favorable à une interdiction de fumer dans les restaurants.

Cependant, l'OFSP n'est pas le seul organe à mener des campagnes médiatiques et les associations et organisations sont nombreuses en Suisse. Pourquoi celles-ci ne se chargent-elles pas de faire des campagnes quelque peu plus « violentes » ? Il existe en réalité plusieurs raisons à cela.

Premièrement, l'efficacité de ces campagnes n'est théoriquement pas prouvée. Il existe cependant quelques exemples qui ont montré avoir eu un impact important sur la population. Notamment, en 2002, une campagne française qui consistait en un micro-trottoir

questionnant les gens sur un produit de consommation contenant différents produits toxiques et révélait à ces mêmes personnes que ce produit était la cigarette, a provoqué une réaction forte de la part des téléspectateurs. Un sondage a révélé qu'ils étaient nombreux à avoir été interpellés par ces spots télévisés et qu'ils n'étaient pas conscients que la cigarette contenait

Deuxièmement, la majorité de ces organismes dépendent de financements provenant des autorités qu'elles soient cantonales ou fédérales (Fonds de prévention du tabagisme). Ainsi craignent-ils peut-être de ne plus recevoir de subventions s'ils s'aventuraient à lancer des campagnes « dérangeantes ».

Nous avons le regret de constater qu'il s'agit encore et toujours d'affaires de gros sous mais face à la situation actuelle en matière de mortalité et vu les estimations impressionnantes de l'Organisation Mondiale de la Santé pour les décennies à venir, nous pensons qu'il peut être nécessaire de prendre parfois certains risques en matière de prévention et de laisser juger l'efficacité des campagnes médiatiques par la population elle-même.

7 L'industrie du tabac

7.1 Historique

La culture du tabac a commencé en Amérique il y a plus de 3000 ans. C'est Christophe Colomb qui le découvre lors de son voyage en 1492 et le ramène en Europe. D'abord considéré comme plante d'ornement puis comme plante médicinale, le terme « tabac » apparaît à la fin du XVI^e siècle et la nicotine est découverte au début des années 1800. La première cigarette est inventée vers 1843, mais son utilisation comme produit de consommation courant ne se fera qu'au cours du XX^e siècle. La généralisation de la consommation est aidée par le fait que des industriels du tabac organisent des distributions gratuites de cigarettes aux soldats pendant les deux Guerres Mondiales. La cigarette devient vraiment un produit courant après la 2^e Guerre Mondiale, lorsqu'arrivent sur le marché européen les cigarettes américaines avec filtre. Cela initiera la consommation planétaire de la cigarette.⁸⁸

7.2 Les belles années

L'industrie du tabac a commencé à se développer au cours du XIX^e siècle. Les premières compagnies à voir le jour sont Philip Morris et US Tobacco, renommée US Smokeless Tobacco en 2001. Puis, au XX^e siècle, se sont développés British American Tobacco, RJ Reynolds Tobacco et Japan Tobacco International. Ces compagnies sont actuellement les plus importantes du marché au monde. L'entreprise Philip Morris représenterait à elle-seule le PNB d'un état moyen.^{89 90 91 92 93 94}

Jusque dans les années 50, l'industrie a vendu ses cigarettes sans être inquiété par les effets qu'entraîne sa consommation, alors qu'elle-même connaissait les risques de cancer du poumon. Les premiers problèmes sont venus avec la publication d'études faisant la preuve du lien entre la consommation de tabac et le cancer. Ces études ont fait beaucoup de

⁸⁸ www.wikipedia.org

⁸⁹ www.us smokeless.com

⁹⁰ www.jti.com

⁹¹ www.rjrt.com

⁹² www.bat.com

⁹³ www.philipmorrisinternational.com

⁹⁴ www.cipretvaud.ch

bruit dans les médias et la communauté scientifique, et la peur provoquée chez les consommateurs a provoqué une chute des ventes de cigarettes. L'industrie a appelé cette période «*la situation d'urgence de 1954* », et c'est suite à ça qu'elle a décidé de passer à l'offensive.

7.3 L'alliance

Jusqu'à cette période sombre de l'industrie du tabac, les différentes compagnies se faisaient une concurrence acharnée. Mais la gravité de la situation dans laquelle elles se trouvaient les a alors amenées à faire alliance. En décembre 1953, les dirigeants des différentes compagnies se sont retrouvés à l'hôtel Plaza de New York pour y rencontrer John Hill, de l'entreprise de relations publiques Hill & Knowlton.

« Selon les termes d'un mémorandum faisant suite à cette réunion, l'essentiel était de mettre fin au mouvement de panique, le seul problème étant de gagner la confiance du public et de rassurer la population. L'objectif était de protéger les bénéfices des sociétés, pas de protéger le public. Il ne s'agissait pas de définir ni d'éliminer les dommages dus à la cigarette, mais d'apaiser les craintes et de rassurer les fumeurs en affirmant qu'il n'y avait pas lieu de modifier en quoi que ce soit leurs habitudes tabagiques. Le but était aussi de prévenir toute réglementation par les pouvoirs publics et d'éviter les procès. »⁹⁵

Suite à cette réunion, les journaux ont publiés la « *Franche déclaration* » dans laquelle les compagnies de tabac affirmaient que la cigarette n'était pas dangereuse pour la santé, et que si c'était le cas, elles n'en vendraient plus. Au même moment, l'industrie a créé le Conseil de la Recherche de l'Industrie du Tabac, un groupe de scientifiques embauchés par les compagnies de tabac pour mener des recherches sur les effets de la cigarette.

« Sa tâche était d'assurer au public que l'industrie pouvait examiner la question du tabagisme et de la santé de façon responsable et qu'elle était capable de résoudre les problèmes qui pouvaient se faire jour. »⁹⁶

⁹⁵ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

⁹⁶ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

Son véritable rôle était en fait de semer le doute chez les consommateurs en menant de pseudo recherches dont le résultat prouvait que le tabac n'était pas dangereux pour la santé. « *Nous produisons du doute.* » proclamait en 1969 un document à usage interne de l'industrie du tabac.

« *Semons le doute concernant des données scientifiques solides et le public ne saura que croire.* »⁹⁷

La réunion de 1953 marque le point de départ d'une longue liste de mensonges perpétrés par l'industrie pour continuer de prospérer.⁹⁸

Dès la fin des années 50, l'industrie du tabac sait que son produit provoque le cancer des poumons.

« *En avril 1970, un mémorandum à usage interne de Gallaher Limited, société productrice de tabac britannique, déclarait à propos d'études faites sur des chiens atteints de cancer après avoir été exposés à la fumée du tabac : Les travaux d'Auerbach établissent sans l'ombre d'un doute le lien entre le cancer des poumons et la fumée.* ». »⁹⁹

Malgré cela, devant le public, l'industrie continue à affirmer le contraire, comme le montre ce texte publicitaire rédigé par la société Brown & Williamson Tobacco :

« *Il y a dix ans, on a cru que la cire utilisée dans la fabrication des cartons de lait provoquait le cancer. Puis ce fut le tour de l'iode dans les produits de bronzage. Ces théories étaient à peu près aussi fondées que l'idée selon laquelle les crapauds donnent des verrues. Et elles ont à peu près la même valeur que les procédés visant à alarmer le public au sujet des cigarettes. Personne en effet n'a pu prouver de façon irréfutable que la cigarette était responsable du cancer ; que ces preuves soient scientifiques, biologiques, cliniques ou autres.* »¹⁰⁰

Le cancer du poumon n'est pas le seul problème à s'être mis en travers de la route de l'industrie et la problématique de la fumée passive a rapidement constitué un obstacle aux entreprises du tabac. En 1988, Philip Morris lance le projet de réaliser d'importantes

⁹⁷ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

⁹⁸ <http://www.info-tabac.ca/bull10/relpub.html>

⁹⁹ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

¹⁰⁰ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

recherches dans le but de contrer les risques attribués au tabagisme passif, en impliquant toute l'industrie de la cigarette :

« Sans prétendre à l'objectivité ni à la neutralité des recherches, un mémorandum de BAT indiquait que des juristes seraient chargés d'éliminer avec soin les points sensibles des propositions scientifiques. Des groupes de scientifiques devaient produire des travaux de recherche ou soulever des controverses pour permettre aux responsables des affaires publiques des pays concernés d'utiliser, ou de commercialiser, les informations. »

En réunissant de nombreuses personnalités des mondes scientifique, politique et médical, l'industrie a créé la société *Indoor Air International*, organisme conçu pour élaborer des stratégies visant à faire porter la responsabilité en matière de nocivité non pas au tabac mais à la structure des bâtiments et aux systèmes de ventilation. Ce projet, pourtant habilement mis sur pied, a vu son véritable but rapidement dévoilé. Il s'est avéré que de nombreux membres de cet organisme ignoraient tout de l'origine et de la fonction de ces recherches, et des *« documents révèlent que Philip Morris a effectivement essayé d'infiltrer des établissements respectés et de faire échouer le processus scientifique. »*¹⁰¹

« Tout en investissant des sommes importantes pour semer le doute sur la nocivité du tabagisme, l'industrie a reconnu qu'elle ne pourrait l'emporter finalement sur le chapitre de la santé. » Elle a alors adopté une nouvelle tactique, celle de se rendre indispensable à l'économie du pays et de se battre pour des causes chères à la société, telles que l'emploi et la liberté individuelle. Mais cette nouvelle position n'a pas fonctionné comme elle l'attendait, la Banque mondiale et les gouvernements de différents pays rejetant les nouvelles positions de l'industrie du tabac.¹⁰²

7.4 Les procès

En 2004 aux Etats-Unis s'est ouvert le plus grand procès jamais réalisé contre l'industrie du tabac. Le gouvernement fédéral accuse l'industrie d'avoir fait des profits de manière frauduleuse en cachant les risques réels du tabagisme, et lui réclame 280 milliards de dollars. *« La somme demandée par le Département de Justice correspond aux bénéfices obtenus entre 1971 et 2001, en vendant des cigarettes à des jeunes fumeurs devenus*

¹⁰¹ http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

¹⁰² http://whqlibdoc.who.int/recueil_articles/2001/RA_2001_4_19-27_fre.pdf

dépendants avant d'avoir atteint l'âge de la majorité. Elle représenterait 75 milliards de dollars en recettes issues du tabac, auxquelles s'ajouteraient 204 milliards d'intérêts (...). » Cette somme a été calculée par le gouvernement des Etats-Unis et doit servir à couvrir les coûts de santé publique engendrés par la dépendance à la cigarette.

Les chefs d'accusation sont nombreux : manipulation des taux de nicotine pour augmenter la dépendance des fumeurs, investissement dans des campagnes publicitaires visant spécifiquement les adolescents, mensonges sur les risques entraînés par les cigarettes dites légères, sur les risques du tabagisme et dissimulation de résultats prouvant ces risques, et enfin le fait de n'avoir pas rendu les cigarettes moins nocives alors que l'industrie avait les connaissances nécessaires pour le faire. Cinq des plus grandes compagnies de tabac des Etats-Unis se retrouvent sur le banc des accusés, y compris Philip Morris.

Quelques mois après le début du procès, il est décidé que l'industrie du tabac n'aura pas à verser la somme de 280 milliards de dollars, jugée excessive. Une grande victoire pour les cigarettiers.^{103 104}



Figure 24. En 1994, les dirigeants des sept plus grandes entreprises de tabac affirment que la nicotine ne crée pas de dépendance. Des documents internes de R.J. Reynolds, datés de 1975, indiquent pourtant : « *Nous faisons des affaires en vendant une drogue qui crée une dépendance.* »

7.5 Les nouvelles stratégies

L'industrie déborde d'idée pour toucher toujours plus de monde, et particulièrement les jeunes. L'intérêt pour les adolescents est ancré dans l'histoire de l'industrie, qui s'est vite

¹⁰³ http://www.info-tabac.ca/bull55/proces_usa.htm

¹⁰⁴ http://perso.orange.fr/asthme.droits.des.personnes.asthmatiques/biblio_2004/biblio_2004_tabac.htm

rendu compte que la jeune population était celle qui prendrait un jour la relève des aînés. Un document interne de RJ Reynolds Tobacco daté de 1984 explique l'importance des jeunes adultes : « Les jeunes adultes sont les seuls à pouvoir remplacer les fumeurs. [...] Le comportement des jeunes adultes vis-à-vis de la cigarette va grandement déterminer la tendance de l'industrie durant les prochaines décennies. Si les jeunes adultes se détournent de la cigarette, l'industrie va décliner (...). »^{105 106}

Leur cap n'a pas changé depuis cette époque, et les dernières inventions des compagnies de cigarettes le prouvent. Les nouvelles cigarettes à faire fureur dans toute l'Europe sont les « cigarettes bonbons », ou « alcopops version cigarette » comme le dit le Dr RIELLE. Ces cigarettes aux couleurs de friandises et parfumées au goût de chocolat, vanille, caramel ou encore réglisse, ont en effet tout pour attirer les adolescents, et en plus du côté esthétique, elles sont moins chères que des cigarettes classiques. Ces produits qui enchantent tant les jeunes, voire très jeunes, défrayent cependant la chronique partout où elles sont en vente et inquiètent les professionnels de santé. Il est clair en effet que ces cigarettes ont été créées spécifiquement pour une jeune population, et cela au moment où celle-ci commençait à se détourner du tabac. Dr Rielle a déclaré à ce sujet : « Le pire, c'est que fumer était devenu ringard chez les jeunes. Il faut savoir qu'une majorité d'entre eux ne fumaient pas. Ces nouveaux produits changent tout ! ». ¹⁰⁷

Pour l'instant, ces « cigarettes bonbons » ne sont pas encore vendues chez nous, mais les faire venir d'autres pays n'est pas difficile. Ainsi, une société allemande propose un service de livraison à domicile lorsque vous commandez ces cigarettes sur Internet. Est-ce qu'elles seront un jour vendues en Suisse ? L'Office Fédéral de la Santé Publique attend de voir si elles sont conformes à l'ordonnance sur le tabac pour se prononcer.

Aujourd'hui, l'industrie étend sa domination sur tous les continents, et elle se focalise particulièrement sur les pays en voie de développement et l'Afrique. Les réglementations anti-tabac y sont encore quasi inexistantes et il n'est pas difficile de faire entrer des cigarettes illégalement. « *D'abord, on arrose le marché avec des produits de marques non autorisées et ensuite on signe des ententes avec les gouvernements pour les introduire légalement, révèle un ex-employé d'Altadis* ». ¹⁰⁸ La contrebande semble en effet être organisée par les compagnies de cigarettes elles-mêmes, pour s'attribuer de nouveaux marchés.

¹⁰⁵ http://tobaccodocuments.org/usc_tim/134.html

¹⁰⁶ <http://ltdimages.library.ucsf.edu/image/e/y/n/eyn18c00/Seyn18c00.pdf>

¹⁰⁷ Journal Le Matin, 11 novembre 2006

¹⁰⁸ www.cipretvaud.ch

L'Afrique apparaît comme le moyen pouvant compenser la baisse du marché occidental. Les compagnies ont déjà mis en place des publicités qui ciblent ce nouveau marché. La marque VISA en est le meilleur exemple : créée par Philip Morris, elle reflète tout ce que les jeunes Africains recherchent à tout prix, un visa pour pouvoir s'échapper. En plus de cela, des distributions gratuites sont organisées, et des vêtements d'enfants aux couleurs des plus grandes marques de cigarettes sont vendus sur les marchés, pour fidéliser leurs nouveaux consommateurs.

7.6 L'industrie et les recherches sur le tabagisme passif

L'objectivité de la recherche scientifique a été mise à mal ces dernières années à propos des études effectuées sur les effets du tabagisme passif. Les critiques sont venues de l'industrie du tabac d'une part, et de la communauté scientifique d'autre part.

Toutes ces études sur les effets du tabagisme passif ne vont pas dans le sens de l'industrie du tabac. En effet, si le tabagisme passif est reconnu comme dangereux pour la santé et par conséquent interdit des lieux publics, cela peut entraîner une diminution de leurs bénéfices.

« En 1993, un groupe de pression financé par Philip Morris estimait dans un document confidentiel qu'une diminution de la consommation de tabac de seulement trois à cinq cigarettes par jour et par fumeur par suite de restrictions légales, engendrait une perte annuelle de plus d'un milliard de dollars en termes de bénéfices ».

Leur tactique consiste alors à faire augmenter les exigences nécessaires pour prouver que le tabagisme passif est dangereux pour la santé. Si les exigences étaient placées à un niveau plus élevé, il serait alors très difficile d'amener la preuve de cette nocivité, et l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'aurait alors plus de justification. Selon l'industrie du tabac, le niveau d'exigences actuel ne permet pas de dire que le danger est présent. Le deuxième élément de leur attaque est de mettre en doute les résultats et l'intégrité de ces recherches. Ils les ont ainsi qualifiées de « science de l'imposture » et ont dénoncé de nombreuses erreurs qu'ils avaient relevées. Mais cela n'a pas fonctionné : les recherches reposent sur des méthodes mondialement reconnues et les résultats ne sont donc pas discutables. Cela

n'a pas empêché l'industrie du tabac de garder une position ambiguë en ce qui concerne la fumée passive.¹⁰⁹

C'est à Genève, au début de l'année 2001, qu'a commencé la mise à jour d'une tromperie plutôt bien orchestrée. MM Pascal Diethelm, ancien cadre de l'OMS et responsable de l'association de lutte anti-tabac OxyGenève, et Jean-Charles Rielle, médecin responsable du Centre d'information de l'association pour la prévention du tabagisme (CIPRET), accusent le Professeur Ragnar Rylander, ancien chercheur à l'Université de Genève, de fraude scientifique. Ils ont en effet découvert des documents prouvant que le professeur Rylander est employé par la compagnie de tabac Philip Morris en tant que conseiller scientifique, et qu'il est pour cela très bien rémunéré. En tant que scientifique et spécialiste des poumons, il a mené des recherches sur les effets du tabagisme passif.

« Les études épidémiologiques concernant la fumée passive conduites par le Prof. Rylander répondaient à des initiatives de l'industrie du tabac, qui attendait de ces études qu'elles étayent un message sceptique sur les effets de la fumée passive, selon une logique stratégique définie par elle. »¹¹⁰

A cette accusation de fraude, le Professeur Rylander répond en portant l'affaire devant les tribunaux pour diffamation, et clame son intégrité scientifique. Cette affaire a duré environ trois ans et est passée trois fois devant les tribunaux. Le Professeur Rylander a finalement été reconnu coupable de fraude scientifique. Il a été révoqué du Comité scientifique européen des risques sanitaires et environnementaux auquel il venait d'être nommé, et le rectorat de l'Université de Genève a envoyé une lettre aux revues qui avaient publié ses travaux pour dénoncer ses pratiques frauduleuses. Le rectorat a tenu à rappeler à tous ses collaborateurs *« les règles désormais bien établies en matière de transparence et de révélation des conflits d'intérêts, règles qui régissent leurs relations avec l'Université, les départements universitaires, les organismes de financement de la recherche et les journaux scientifiques. »*

Il insiste aussi sur le fait *« que les manquements du Prof. Rylander à l'intégrité scientifique ne prennent sens que dans le cadre de la stratégie conçue par l'industrie du tabac pour semer le doute sur la toxicité de la fumée, en particulier vis-à-vis des non-fumeurs. Le destin d'une personne ne doit en effet pas faire oublier que la culpabilité la plus grave est celle de cette force institutionnelle et commerciale, dont les objectifs et les intérêts sont en contradiction à la fois avec la santé publique et avec la science médicale. A ce titre,*

¹⁰⁹ http://www.at-suisse.ch/tabakindustrie/tabakindustrie_wissenschaftler.php

¹¹⁰ stop-tabac.ch

l'Université interdit désormais à l'ensemble des membres de sa communauté de solliciter un subside de recherche ou une fonction de consultant, directe ou indirecte, auprès de l'industrie du tabac. »^{111 112}

7.7 Les campagnes de prévention menées par l'industrie

Dans l'esprit de ce qu'ils appellent la « responsabilité sociale », les compagnies de tabac établies en Suisse se sont lancées dans la prévention. En 2001, une campagne menée par l'intermédiaire de la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC) a été lancée. Sous la campagne de prévention se cache en fait une campagne d'incitation des jeunes à fumer, et plusieurs messages dissimulés ont été mis en évidence :

- D'abord, ces affiches stigmatisent les jeunes non fumeurs. Alors que plusieurs jeunes sont représentés, seuls un ou deux sont cités en mentionnant qu'ils sont des non-fumeurs. Cela laisse alors sous-entendre que les autres fument. Et si seuls les non-fumeurs sont désignés, ils sont en quelque sorte marginalisés, cela les rend « hors norme ». Le fait de ne pas fumer est pointé du doigt, et le tabagisme est donc normalisé.
- Lorsqu'on s'attarde un peu sur le texte, on peut voir qu'ils sont purement descriptifs, ils ne contiennent aucun message de prévention. En attribuant ces descriptions à des non-fumeurs, cela les distingue encore des autres jeunes et les éloigne de nouveau de ce qui est alors considéré comme normal.
- Enfin, les jeunes qui apparaissent dans cette campagne ont un air juvénile, presque enfantin. Ils sont décrits de manière peu flatteuse et leur côté immature est renforcé par des qualificatifs tels que « rêveur » ou « frimeur ». A côté d'eux, les jeunes dont on suppose qu'ils fument ont l'air plus mature, moins « gamins ». Un jeune de 16 ans qui veut sortir de l'adolescence et devenir adulte s'identifiera plus aux fumeurs et à leur maturité affichée qu'aux non fumeurs à l'aspect juvénile.

¹¹¹ stop-tabac.ch

¹¹² at-suisse.ch

Tout cela renvoie au message que voudrait faire passer l'industrie en soutenant des mesures telles que l'interdiction de vendre des cigarettes aux mineurs, et qui vise très spécifiquement les jeunes : « *fumer est une décision d'adulte* ».

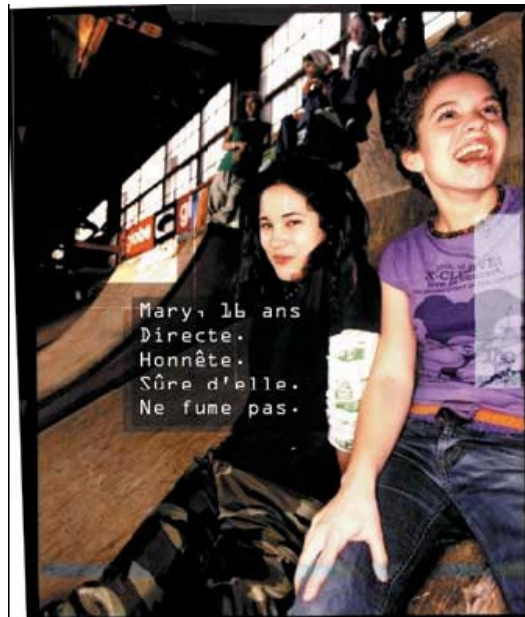
« La seule nouvelle information contenue dans ces affiches nous renseigne sur ce que l'industrie entend par « adulte » : n'être pas « adulte », c'est être très immature, juvénile, insouciant, innocent, encore attaché au cocon parental, c'est ne pas s'intéresser à la sexualité ni chercher à être séduisant ou séduisante. Essentiellement, ne pas être « adulte », c'est être tout ce qu'un jeune de 15-16 ans ne veut justement plus être. Le but principal de la campagne est donc de renforcer l'équation « fumer = être adulte » en lui adjoignant l'équation « ne pas fumer = être immature », sachant que cette équation est un puissant facteur d'incitation du tabagisme auprès des jeunes. »

En faisant passer cette campagne pour de la prévention, l'industrie a réussi à contourner la loi interdisant la publicité visant les mineurs, ainsi que l'interdiction de publicité à la télévision, et à prendre la place de vraies campagnes de prévention efficaces en argumentant que plusieurs campagnes simultanées ne sont pas nécessaires. Les professionnels de la santé publique ne se sont cependant pas laissés tromper et ont dénoncé ces « pseudo campagnes ».

« La campagne de la CISC confirme ce que le Dr Gro Harlem Brundtland, directrice générale de l'OMS, dénonçait dans un récent discours (3 : « Si l'industrie du tabac finance et organise ses propres campagnes d'information pour expliquer aux jeunes que fumer est un "choix d'adulte", les études montrent qu'au mieux ces campagnes n'ont aucun effet sur la réduction ou la prévention du tabagisme chez les jeunes. Dans certains cas, elles encourageraient même les jeunes à fumer. » [...] « Nous devons combattre cette évolution et nous demandons à l'industrie du tabac de cesser immédiatement toute initiative de prévention. » »

« Malgré les avertissements de la communauté de santé publique, les compagnies de tabac ont persisté dans la voie de leur soi-disant campagnes de prévention, sans fournir aucune indication sur leur efficacité. »

Exemples d'affiches de la campagne de prévention de l'industrie du tabac :

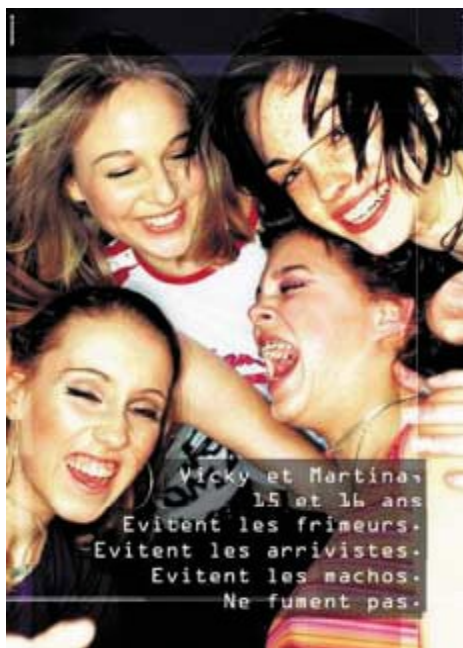


Mary, 16 ans :

La confiance en soi n'est pas une des caractéristiques phares de l'adolescence, mais elle se rapporterait plutôt à l'enfance, lorsque l'on est encore accroché au cocon familial. Un jeune aura alors du mal à s'identifier à Mary, qui ne représente pas l'adolescente typique avec les mêmes préoccupations que les autres de son âge.

La personne à ses côtés à l'air plus jeune que Mary, et semble avoir 10-12 ans plutôt que 16. Cela suggère que Mary recherche la compagnie de plus jeunes qu'elles, et cela signe peut-être un refus de grandir. Ne pas fumer peut alors signifier ne pas vouloir grandir, et donc fumer signifierait le passage à l'âge adulte.¹¹³

¹¹³ La pseudo campagne, de l'industrie suisse du tabac, de prévention du tabagisme chez les jeunes, Pascal A. Diethelm, 2002 / http://www.seths.org/revue/n16_dec_03/index.html



Vicky et Martina, 15 et 16 ans :

Cette affiche met en opposition Vicky et Martina et les deux autres jeunes filles de l'affiche, dont on suppose qu'elles fument, étant donné qu'on ne cite que Vicky et Martina comme étant non fumeuses. Vicky et Martina sont les deux jeunes filles du bas, désignées par leur prénom qui pointe vers elles.

Les deux non fumeuses sont présentées de manière moins flatteuse que les deux autres, elles rient de manière incontrôlée, comme des enfants, l'une d'elles porte même un appareil dentaire, chose rare sur des affiches publicitaires. Leurs visages ressemblent plus à ceux de petites filles que ceux des deux jeunes fumeuses, de même que les coiffures, cheveux tirés pour Vicky et Martina, libres pour les deux autres.

Cela fait ressortir que les non-fumeuses sont encore proches de l'enfance, et elles ne représentent pas vraiment ce que pourrait rechercher un jeune homme de 16 ans. En revanche, les deux autres jeunes filles ont l'air plus libérées et matures, elles ne rient pas comme des folles, elles sont plus attrayantes pour un jeune homme de leur âge, et des jeunes filles qui regarderaient cette affiche seraient alors plus tentées de ressembler aux deux fumeuses qu'à Vicky et Martina. ¹¹⁴

¹¹⁴ La pseudo campagne, de l'industrie suisse du tabac, de prévention du tabagisme chez les jeunes, Pascal A. Diethelm, 2002 / http://www.seths.org/revue/n16_dec_03/index.html

7.8 Les compagnies de tabac vues de l'intérieur

Durant nos recherches, nous avons eu la chance d'entrer en contact avec des personnes qui ont travaillé dans des grandes compagnies de tabac. La condition sous laquelle elles ont accepté de nous parler était de respecter leur anonymat, nous ne révélerons donc pas leur identité ni dans quelles compagnies elles ont travaillé.

Ces personnes nous ont permis de découvrir la politique interne qui règne dans ces grandes entreprises. En les interrogeant, nous avons pu constater d'abord qu'elles étaient encore parfaitement loyales envers la société pour laquelle elles avaient travaillé, et elles ne nous disaient rien qui aurait pu porter préjudices à l'entreprise. L'une d'elles affirmait même que le tabagisme n'est pas dangereux, en s'appuyant sur des arguments plutôt fantaisistes et qui ont été réfutés depuis longtemps. Une affirmation que nous avons retenue est : « fumer est dans la nature humaine ». Ce qui nous a le plus frappé est l'ignorance de ces personnes sur des faits qui concernent directement l'industrie du tabac. Ainsi elles ne savaient presque rien de l'affaire Rylander, qui avait pourtant ébranlé les compagnies établies en Suisse. Il en va de même de toute l'information actuelle du tabagisme, tel que son incidence, la gravité de la fumée passive ou même les maladies que ces deux derniers provoquent. Cela est-il dû à la fameuse « langue de bois » de toute l'industrie du tabac, ont-ils préféré éviter les sujets sensibles en jouant les ignorants, ou bien ne savent-ils vraiment rien, tenus à l'écart de toute information par leurs entreprises ? Une combinaison des deux est possible, ce qui est sûr c'est que nous avons été étonné de tout ce qu'ils ignoraient vu le poste qu'ils occupaient et leur niveau de formation.

Nous avons voulu savoir si des entreprises fabricant des cigarettes poussaient leurs employés à fumer. D'après les personnes interrogées non, mais on les y incitait subtilement. Ainsi, chaque mois, dans les entreprises où ces personnes ont travaillé, les non fumeurs recevaient une cartouche de cigarettes et les fumeurs deux, tout cela gratuitement. Et des arrangements étaient trouvés facilement pour que les gros fumeurs puissent en avoir d'avantage.

Il est en effet bon pour une compagnie que ses employés fument, et surtout fument ses propres marques de cigarettes !

A l'heure des débats sur la fumée passive sur le lieu de travail, nous nous interrogeons sur la situation dans de telles entreprises. Les deux personnes nous ont répondu que tout le monde ne fume pas dans ces entreprises, et que les non fumeurs n'ont pas l'air d'être

stigmatisés. Mais l'une d'entre elles nous a raconté comment se déroulaient les réunions de travail auxquelles elle assistait, et durant lesquelles la consommation de cigarettes atteignait des sommets. Lorsque il lui arrivait de demander aux personnes présentes de ne pas fumer près d'elle, ces personnes lui riaient au nez. Il n'y a donc pas de stigmatisation, mais on voit bien que le tabagisme est ce qui est considéré comme normal dans ces sociétés.

7.9 Questions à l'industrie du tabac

Faire un travail sans rencontrer l'industrie du tabac n'était pas envisageable, nous devions rencontrer ceux qui sont à l'origine du problème. Nous nous sommes vite rendu compte cependant que ce n'était pas chose facile, et nous avons dû longuement insister pour arriver à nos fins.

La première chose qui nous a étonné a été la difficulté pour entrer en contact avec un représentant des relations publiques. Si nous ne demandions pas quelqu'un en particulier, soit le nom exacte de l'individu, les secrétaires refusaient de transférer notre appel vers une personne concernée, jusqu'au point de nous raccrocher au nez ! Nous avons donc dû ruser pour obtenir un nom, et nous sommes aller chercher dans des émissions de télévisions où certains représentants des ces entreprises étaient invités, ou alors dans des articles sur Internet. Et lorsque nous rappelions, ces noms faisaient office de sésame, et notre appel était dirigé vers la secrétaire de la personne demandée sans poser de questions. Mais malheureusement pour nous, le représentant était toujours en réunion à l'extérieur.

Ensuite, poser des questions s'est avéré délicat. Nous n'obtiendrions des réponses à nos questions que si nous ne pouvions pas les trouver nous-mêmes sur leur site Internet. Nous avons donc soigneusement étudié les sites en question, nos questions n'y trouvaient pas de réponses, et même ainsi une des compagnies nous a répondu que toutes les réponses s'y trouvaient. Nous pouvons donc penser que soit nos questions les dérangent, ce qui est possible car nous n'avons pas vraiment pris de gants, soit que des étudiants en médecine ne sont pas assez importants et ne méritent donc pas de réponses.

Nous avons quand même réussi à envoyé un questionnaire à British American Tobacco, qui nous a affirmé que nous aurions nos réponses dans les délais. Puis, n'ayant plus de nouvelles pendant une semaine, nous les avons rappelé. Nous avons alors appris que la

personne qui devait transmettre nos questions était en vacances, et la secrétaire, qui avait commencé son nouveau travail le matin même, était incapable de nous dire si le questionnaire avait bien été envoyé à la personne qui devait y répondre. A force de rappel et d'insistance, nous avons quand même eu les réponses à nos questions. Et ces réponses étaient à la mesure de ce que nous attendions, contournant et niant ce que nos recherches nous avaient fait découvrir. Ces réponses mettent donc bien en évidence la fameuse « langue de bois » que l'industrie du tabac affectionne depuis de nombreuses années. Quant aux autres compagnies, et particulièrement Philip Morris, nous n'avons aucune nouvelle et n'aurons certainement pas de réponses.

Questionnaire à l'attention de British American Tobacco :

1. Quel est votre sentiment vis-à-vis de la baisse de 4% observée depuis 2001 du nombre de fumeurs dans la population suisse ? Comment expliquez-vous ce phénomène ?

Le déclin de la consommation du tabac est une tendance générale qui s'observe partout en Europe. Dès lors, notre objectif n'est pas d'inciter les non-fumeurs à fumer, mais de convaincre les consommateurs de marques concurrentes de fumer nos produits.

En ce qui concerne les raisons du déclin de la consommation, la tendance générale mise à part, d'autres facteurs, comme l'imposition et la prévention peuvent expliquer ce déclin. Cela étant, il est nécessaire de tenir compte des éventuels effets pervers de certaines mesures visant à réduire la consommation du tabac. Ainsi, les pays qui ont augmenté déraisonnablement le niveau de taxation des produits du tabac connaissent aujourd'hui des niveaux de contrebande très élevés (GB : 30% / Allemagne : 20%).

2. Quel regard portez-vous sur l'affaire Rylander qui a concerné votre concurrent Philip Morris il y a quelques années ?

Nous ne nous prononçons pas sur les affaires de nos concurrents.

3. Malgré l'interdiction de publicité à l'intention des mineurs édictée par l'Ordonnance fédérale sur les produits de tabac, et malgré votre bonne volonté affichée de ne pas encourager les jeunes de moins de 18 ans à fumer, comment expliquez-vous que l'âge moyen de début de consommation se situe vers 13-14 ans ?

Dans la mesure où notre public cible est majeur, nous ne communiquons avec, ni ne menons d'études auprès des mineurs. Nous ne pouvons dès lors nous prononcer sur cette question. Selon les études disponibles, telle que celles de l'OMS, il semblerait que fumer constitue pour certains adolescents un « rite de passage » à l'âge adulte. Ces études ont souligné l'importance de l'environnement social, en particulier la famille et le cercle d'amis. Le fait de fumer peut également constituer un acte de rébellion contre l'autorité familiale ou la société.

4. Votre avis quant au tabagisme des jeunes sur votre site Internet et dans les pays occidentaux est clair : vous êtes favorables à une interdiction de vente aux mineurs et estimez que fumer est un acte adulte. Pourtant, dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique, où la législation est plus permissive, votre politique de marketing est assez ciblée sur les jeunes. N'est-ce pas là une contradiction majeure ?

Nous contestons cette affirmation. Nous appliquons avec la même rigueur nos standards de marketing dans les 180 pays où nous sommes présents et soutenons sans aucune réserve la création d'un âge minimum légal pour la vente de nos produits, qui ne saurait être inférieur à 18 ans.

5. Comment cela se fait-il qu'une entreprise comme la votre persiste à mettre en doute la nocivité de la fumée passive alors que votre concurrent mais néanmoins partenaire Philip Morris a cessé de remettre le fait en question ? Votre avis a-t-il changé suite à la décision du Tribunal Fédéral quant au recours déposé contre la décision du Grand Conseil du canton de Genève relatif à l'initiative anti fumée passive ?

Pour nous, tout non-fumeur a le droit de ne pas être exposé à la fumée, sauf s'il y consent, que cela soit pour des raisons de santé ou même de simple confort. Des solutions existent qui permettent une coexistence possible entre fumeurs et non-fumeurs et c'est à cela que nous nous consacrons.

Questionnaire à l'attention de Philip Morris et pour lequel nous n'avons pas eu de réponses :

1. Quel est votre sentiment vis-à-vis de la baisse de 4% observée depuis 2001 du nombre de fumeurs dans la population suisse ? Comment expliquez-vous ce phénomène ?
2. Malgré l'interdiction de publicité à l'intention des mineurs édictée par l'Ordonnance Fédérale sur les produits de tabac, et malgré votre bonne volonté affichée de ne pas encourager les jeunes de moins de 18 ans à fumer, comment expliquez-vous que l'âge moyen de début de consommation se situe vers 13-14 ans ?
3. Votre avis quant au tabagisme des jeunes sur votre site Internet et dans les pays occidentaux est clair : vous êtes favorables à une interdiction de vente aux mineurs et considérez, selon votre site Internet, « *qu'empêcher les jeunes de fumer est une obligation morale* ». Pourtant, dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique, où la législation est plus permissive, votre politique de marketing, constatée au travers de différentes marques, tels que Marlboro et VISA, est assez ciblée sur les jeunes. N'est-ce pas là une contradiction majeure ?
4. Dans votre site Internet, vous dites : « *Nous apportons actuellement notre soutien à des programmes de prévention du tabagisme chez les jeunes dans plus de 50 pays ; ces programmes sont essentiellement destinés à aider les enfants à décider de ne pas fumer et à établir des lois les empêchant d'acheter des cigarettes.* » Nous avons constaté avec étonnement que la Confédération Helvétique s'opposait justement à une telle interdiction, proclamant que celle-ci encouragerait plutôt les jeunes à fumer en faisant du tabagisme un acte adulte, le rendant mature et responsable. Comment expliquez-vous cette opposition ?
5. Selon votre site : « *... nous sommes déterminés à communiquer de façon ouverte sur les effets du tabagisme sur la santé et nous travaillons à répondre aux inquiétudes de la société à propos de nos produits.* » D'après l'OMS, « *La cigarette est le seul produit légal de consommation qui tue en l'utilisant normalement* » et « *... la consommation de tabac est la première cause de décès évitables.* », « *... aucun autre produit n'est plus dangereux, ni ne tue autant que le tabac.* ». Conscient de cela, comment justifiez-vous la vente de ce produit ?

8 Notre mini-étude

Au début de ce travail, il nous a été très important de comprendre pourquoi tant de jeunes semblaient dans le tabagisme. Chacun d'entre nous avançait sa propre théorie, fondée soit sur son expérience personnelle, soit sur son entourage. Mais une chose est sortie de manière constante, « c'était pour faire comme les autres, pour être cool ! ».

Afin de confirmer nos spéculations, maintenant adultes, nous avons cherché, par le biais de notre mini-sondage, à mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui.

Nous avons donc réalisé un questionnaire d'une quarantaine de questions et qui tenait sur une page recto-verso. La longueur de ce questionnaire était importante, il devait être le plus court possible pour que les jeunes interrogés ne soient pas rebutés par la longueur. Nous avons ensuite défini la tranche d'âge que nous voulions cibler : les jeunes entre 13 et 19 ans étaient ceux que nous voulions interrogés principalement, mais des plus âgés, dans la tranche 20-30 ans, nous intéressaient également du point de vue de leur expérience.

Nous sommes donc allés à la rencontre des jeunes fumeurs genevois dans les parcs et au bord du lac. Nous espérions pouvoir aller dans des cycles pour cibler une population très jeune, mais les vacances d'été nous en ont malheureusement empêchées.

Nous avons pu interroger 100 personnes, dont 58 femmes et 42 hommes entre 15 et 29 ans. Nous étions étonnés de voir la réaction des gens : lorsque nous arrivions en disant que nous faisons un questionnaire sur le tabagisme, la première réaction était un refus, pensant que nous faisons cela pour l'industrie du tabac. Mais l'atmosphère se détendait immédiatement lorsqu'on signalait notre statut d'étudiants en médecine et que nous disions qu'on menait cette enquête dans le cadre de nos études.

Selon les résultats de l'ISPA, la consommation de tabac chez les 16 à 19 ans est fortement influencée par le niveau de formation scolaire. Une comparaison entre les groupes « étudiant » et « apprenti » fait apparaître une nette différence de consommation. En effet, les apprentis, pour la majorité fumeurs, représentent 36% de la population tabagique. Dangereusement près, le groupe des étudiants, qui occupe la seconde place, fume à raison de 22%, selon l'enquête de 2004/05. De façon très intéressante, nous avons constaté des valeurs différentes, montrant que 77% des interviewés étaient étudiants, que seuls 10%

étaient employés, et seulement 8% apprentis. A croire que pendant cette période de beau temps, plus d'étudiants étudiaient dans les parcs, ce qui a biaisé nos données.

Lorsqu'on demandait aux gens comment ils qualifiaient leur consommation, 85% nous ont répondu qu'ils l'a considéraient comme quotidienne, et 15% la trouvaient occasionnelle. Nous avons été frappés de constater que certains qualifiaient une consommation de 15 cigarettes par jour comme occasionnelle !

En ce qui concerne le nombre de cigarettes fumées par jour, notre moyenne s'établit à 9.55 cigarettes/jour (nos résultats varient entre 1 et 30 cigarettes/jour), ce qui correspond aux chiffres suisses pour cette tranche d'âge.

Nous avons constaté dans nos moyennes que, entre 1 et 4 cigarettes/jour, la consommation était considérée comme étant faible à 8%. Entre 5 et 10 cigarettes, 47% jugeait cela comme raisonnable, et l'excessivité n'apparaît qu'à partir de 10 cigarettes. Nous avons constaté par là une grande variation individuelle qui tient peut-être des habitudes de l'entourage.

Dans notre étude, nous avons constaté que les hommes ont débuté, en moyenne, à l'âge de 15,69 ans, alors que pour les femmes, l'âge moyen se situe à 14,76 ans (l'âge moyen des personnes qui ont remplis le questionnaire est de 20,21 ans pour les hommes et 19,25 ans pour les femmes). Ce comportement peut être en partie expliqué par le comportement alimentaire de la société féminine, fortement influencé par la mode et la publicité. Sachant que la cigarette réduit les sentiments de besoins alimentaires en provoquant un faux sentiment de satiété, il est souvent plus facile de perdre du poids en fumant.

Les personnes interrogées trouvent leur apport en nicotine à 98% dans les cigarettes. De façon très intéressante, les jeunes consomment à 31% la marque suisse « Parisiennes », soit en deuxième position après « Winston », citée à 33%. Parmi ces jeunes fumeurs, 57% ont déjà changé de marque de cigarettes. Nous comprenons clairement pourquoi les jeunes sont les cibles principales de l'industrie du tabac, de part la vulnérabilité et l'instabilité qui caractérisent l'adolescence.

Et à l'heure où les glouglous des narguilés sont devenus bruits quotidiens dans grands nombres de bars exotiques, nous avons constaté que plus d'un tiers des personnes interrogées en consomment quotidiennement. Visiblement, les récentes études de Pascal Diethelm et celles de l'OMS n'ont pas encore provoquées de prises de conscience.

De façon surprenante, nous avons trouvé des données très différentes de celles de l'OFSP où nous constatons que la plus grande prévalence de fumeur ont un seul parent qui fume, à 41%, suivit de peu, à 38%, de jeunes qui n'ont aucun parent qui fume. Mais cela est simplement le fruit d'une trop petite population insuffisamment hétérogène.

Mais afin de comprendre la position des parents face à leur enfant fumeur, nous avons posé la question s'ils autorisent leurs jeunes à fumer dans la résidence familiale. Les résultats sont initialement inquiétants, car 70% ont le consentement de leurs parents pour fumer. Mais en regardant ces valeurs de plus prêt, nous constatons que la majorité des enfants mineurs n'ont, en effet, pas l'accord de leurs parents.

Nous avons constaté que 78% affirment que la majorité de leurs amis/collègues fument. 9 fumeurs sur 10 estiment que la moitié au moins de leurs amis sont aussi fumeurs. Par là nous voyons le geste très social qu'est de fumer, permettant aux jeunes de se retrouver, pour 5-10min, autour d'une cigarette, tout en montrant leur maturité et leur nouveau statu au sein du groupe.

De façon surprenante, nous avons remarqué, en discutant avec les jeunes, que la première consommation de tabac était souvent vécue comme une mauvaise expérience, provoquant des toux, nausée, voir même des vomissements (action pharmacologique des alcaloïdes). Nous pouvons en déduire que des facteurs socioculturels et environnementales sont très important dans la persistance de la consommation du tabac, comme il est présenté dans divers études. Visiblement la pression sociale est telle que les jeunes sont prêts à poursuivre cette activité nocive et nauséuse afin d'être correctement intégré dans un groupe.

Nos résultats nous ont montré que la curiosité (38%) et surtout l'entourage (48%) s'avèrent déterminant pour le comportement tabagique chez les jeunes. Dans notre étude, nous avons constaté que la grande majorité des hommes majeurs qui fumaient avaient débuté par une relation avec d'autres substances, telle que le cannabis. Les femmes, en revanche, avance toujours la curiosité et l'entourage comment élément déclencheur de leur tabagisme. Contrairement à nos pensés initiales, seulement une personne affirme avoir commencé pour être « cool ».

98% des jeunes fumeurs affirment que le tabac peut réellement tuer. De plus, 54% révèlent connaître quelqu'un dans leur entourage qui souffre d'une maladie liée au tabac. Donc, bien conscient des dangers, 73% affirment qu'ils souhaitent arrêter de fumer. Mais quand nous avons demandé s'il pense le faire dans l'année, la proportion chute à 55%, ce qui reste

cependant majoritaire. La motivation principale est pour des raisons de santé à 64%. Malheureusement, nous n'avons pas les informations nécessaires pour savoir si les jeunes interrogés souffrent déjà de complications liées au tabac. Enfin, tentant d'apprécier s'ils pensent être déjà accros à la nicotine, nous avons demandé s'ils avaient déjà essayé d'arrêter. De façon inquiétante, 68% ont déjà essayé d'arrêter de fumer, sans succès évident. Nous avons aussi constaté que 85% des jeunes rencontrés ne veulent pas être aidé, mais 61% pensent savoir où trouver cette aide en cas de besoin.

Dans une approche visant à tester les connaissances des maladies provoquées pas le tabac, nous avons demandé à nos 100 jeunes de citer simplement 3 maladies provoquées pas le tabagisme. Une nette majorité en était incapable, et les réponses données ont été :

- cancer du poumon, à 53%
- cancers en général, à 43%
- cancer de la trachée/œsophage, à 31%.

Les maladies cardio-vasculaires, qui représentent pourtant 47% des 8'000 décès par année en Suisse, n'ont été mentionnées qu'à 20 reprises. De plus, nous nous sommes trouvé un peu inquiets face à l'information que les jeunes ont reçu, lorsque nous avons lu les réponses suivantes : hépatites, scorbut, tuberculose, diabète et cancer du sang.

Durant nos recherches, nous nous sommes trouvés face à une incertitude importante concernant les règlement de vente et consommation sur le canton de Genève. Selon les jeunes, 96% affirment qu'il y a un âge légal, dont 75% l'estiment à 16 ans. Mais comme il a été dit plus haut, il n'y a aucune interdiction concernant la vente ou la consommation du produit en Suisse. En revanche, à Genève, un ancien règlement datant de 1945 interdit la consommation au moins de 16 ans. Mais ce dernier n'est guère appliqué à ce jour.

Concernant le financement du tabagisme chez les jeunes, 63% achètent leurs cigarettes avec leur argent de poche. Etrangement, étant donné que le financement est visiblement grandement subventionné par les parents, 78% se permettent d'affirmer que le prix du paquet est trop élevé. Il est important de clarifier ici que l'augmentation de 10% du prix du paquet de cigarettes permet une diminution de 5% de la consommation du produit chez les jeunes.

Sur cette même lancée, la Suisse a placé des mises en garde sur les paquets comme mesures de prévention afin d'obtenir de bons résultats à faible coût. Ces textes couvrent plus de la moitié des paquets de cigarettes sur les deux faces. 68% des jeunes disent que

ces textes n'ont aucun effet dissuasif. 78% pensent que des images seraient plus efficaces. Pour rappel, celles-ci entreront en vigueur dès le 1er janvier 2008. Enfin, 100% évaluent les campagnes de prévention comme utiles et nécessaires.

Notre étude démontre que 93% des jeunes achètent leur tabac dans les kiosques, ce qui n'est pas étonnant. Mais de façon inquiétante, et surtout problématique pour une interdiction de vente chez les mineurs, 42% disent se procurer leur paquet dans des distributeurs automatiques.

Selon une étude de l'ISPA, « *En Suisse, la situation actuelle est de sorte que 8 personnes sur 10 estiment correcte l'affirmation selon laquelle l'exposition régulière à la fumée passive accroît le risque de cancer du poumon et d'infarctus du myocarde* ». Dans notre étude, 73% estiment que les risques entraînés par la fumée passive sont réels. 85% affirment même que la fumée passive peut réellement provoquer des maladies liées au tabac, voire tuer. De manière très intéressante, 62% des fumeurs sont favorables à une interdiction de fumer dans les lieux publics. De plus s'ajoute clairement plus de 50% des non fumeurs, ce qui nous donne une majorité nette de la population en faveur d'une telle interdiction, comme l'a montré l'initiative populaire « Fumée passive et santé ».

De façon affolante, 83% des interrogés pensent que les industries ciblent spécifiquement les jeunes, cela malgré le fait que les cigarettiers affirment ne pas les viser dans leurs campagnes publicitaires pour des raisons d'éthique. En plus de cela, nos résultats nous montrent que 12% des mineurs ont déjà reçu des cadeaux de diverses compagnies de tabac, et cela malgré les interdictions formelles concernant ces pratiques.

Annexe : questionnaire

CONCLUSION

Notre étude nous a permis de voir la réalité de la problématique du tabagisme chez les jeunes. Nous avons été affolés de constater que la population est extrêmement mal informée et que l'industrie use de cette vulnérabilité pour toucher d'avantage de jeunes. Force est de constater que les efforts de prévention sont encore à ce jour primordiaux dans la lutte anti-tabac, et qu'il serait contre-productif d'imaginer que ces campagnes ont déjà fait leur travail.

Nous avons pu voir avec notre étude que les chiffres obtenus reflètent sensiblement ceux de l'enquête suisse sur le tabagisme mandatée par l'OFSP. Toutefois, certaines données nous permettent de mettre en évidence qu'un changement des mentalités est en cours dans la population que nous avons interrogée. La révélation des mensonges des décennies passées commence en effet à avoir raison de l'influence et de la popularité de l'industrie du tabac.

Une constatation majeure qui continue de nous étonner encore aujourd'hui est ce statut privilégié dont bénéficie le tabac en Suisse, statut qui fait de notre pays un petit paradis pour l'industrie de la cigarette. Les rouages de notre système politique favorisent cette situation, et si la démocratie directe offre de nombreux avantages, elle complique souvent les procédures susceptibles d'amener un changement.

Un jour peut-être arriverons nous à vivre dans un monde où le tabagisme sera banni et reconnu comme étant un fléau à la mesure du SIDA et d'autres pandémies. Ce jour est malheureusement encore lointain, et la Suisse ne sera sans doute pas parmi les premiers à s'engager dans cette voie.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées dans notre recherche :

- Nos tuteurs, le Prof. Bettina BORISCH et le Dr Jean-François ETTER
- Les personnes qui ont accepté de nous rencontrer : le Dr Jean-Charles RIELLE, le Dr Jean-Paul HUMAIR et Mr. Patrick VUILLEME
- Mme Katia DUTILLEUL, responsable du secrétariat du CIPRET Genève qui nous a permis de nous procurer le DVD du film de Nadia COLLOT, *Tabac : la conspiration*